



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210930-DE_79_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/09/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à KERVAREC Ronan
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

Délibération N° DE 79-2021

Objet : Contrat territorial de relance et de transition écologique Ouest Cornouaille-Odet (CRTE)

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, le gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de gestion privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE est le nouvel outil contractuel de l'Etat proposé aux territoires pour la période 2021-2026.

Il vise à :

- Associer à court terme tous les territoires au plan de relance pour favoriser les investissements publics et privés qui contribuent à la reprise rapide de l'activité dans les territoires.
- Accompagner sur la durée du mandat municipal (2020/2026) toutes les collectivités dans leur projet de territoire, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale.
- Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation avec une contractualisation qui s'adapte aux spécificités des territoires.

Cette démarche vise à traiter l'ensemble des enjeux du territoire portés par les collectivités dans une approche transversale et cohérente sur la base d'un projet de territoire, en associant autant que possible les acteurs socio-économiques. Il s'agit d'accompagner les réflexions sur des sujets à explorer avec un nouvel éclairage écologique, social, numérique, énergétique, etc.

En Cornouaille, deux périmètres ont été retenus :

- Ouest-Cornouaille-Odet intégrant les 2 SCOT (SIOCA et SYMESCOTO), soit le territoire de 6 EPCI : Cap Sizun – Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud, Pays Fouesnantais, Quimper Bretagne Occidentale.
- Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

Quimper Cornouaille Développement (QCD) a été mandaté pour accompagner ces réflexions et rédiger les documents qui aboutiront à la signature du CRTE. Le projet a été développé par les 6 EPCI en associant CCA afin d'intégrer dès la signature du contrat, la dimension interterritoriale des projets. Après la signature, QCD et les EPCI se chargeront de faire remonter les projets des territoires pour identifier les pistes de coopération à l'échelle du bassin de vie sur l'ensemble des axes.

Pour appuyer les réflexions du territoire, l'agence nationale de la cohésion des territoires a mandaté 4 bureaux d'études pour accompagner le territoire en lien avec les services de l'Etat.

Le CRTE de Ouest-Cornouaille-Odet comprend 5 axes :

- Les mobilités
- L'eau et l'assainissement
- Les déchets
- Les transitions énergétiques
- Les transitions économiques et foncières

Le projet de CRTE joint en annexe définit plus précisément les enjeux. La durée de validité du CRTE est de 6 ans, mais le dispositif reste évolutif.

L'ensemble des documents a été envoyés aux communes pour information et prise de connaissance.

Vu l'avis du bureau communautaire du 20 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2021,

Il est proposé :

- **D'approuver le projet de contrat de relance et de transition écologique Ouest-Cornouaille-Odet joint en annexe.**
- **D'autoriser le président à signer le contrat de relance et de transition écologique Ouest-Cornouaille-Odet.**
- **D'autoriser le président à réaliser les démarches afférentes à ce dossier.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021.

Le Président,

Philippe AUDURIER



Contrat de relance et de transition écologique Ouest-Cornouaille-Odet (périmètres des SCOT de l'Ouest Cornouaille et SCOT de l'Odet) Juillet 2021



Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Cornouaille

Entre

Communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale

Représentée par Isabelle Assih, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

Représentée par Stéphane Le Doaré, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Représentée par Roger Le Goff, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Communauté de communes de Douarnenez Communauté

Représentée par Philippe Audurier, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

Représenté par Josiane Kerloc'h, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz

Représenté par Gilles Sergent, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Et

L'État,

Représenté par Philippe Mahé, Préfet du département du Finistère,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Caisse des dépôts – Banque des territoires,

Représentée par Mathilde Leterrier, Déléguée territoriale de la banque des territoires
Ci-après désignée par « la CDC » ;

D'autre part,

En présence de :

Il est convenu ce qui suit :

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le contrat de relance et de transition écologique est le nouvel outil contractuel de l'État proposé aux territoires pour la période 2021-2026. Il vise à :

- Associer à court terme tous les territoires au plan de relance pour favoriser les investissements publics et privés qui contribuent la reprise rapide de l'activité dans les territoires ;
- Accompagner sur la durée du mandat municipal 2020-2026 toutes les collectivités dans leur projet de territoire, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale ;
- Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation avec une contractualisation qui s'adapte aux spécificités des territoires.

Cette démarche vise à traiter l'ensemble des enjeux du territoire portés par les collectivités locales dans une approche transversale et cohérente sur la base d'un projet de territoire, en associant autant que possible les acteurs socio-économiques. Il s'agit d'accompagner les réflexions sur des sujets à explorer avec un nouvel éclairage écologique, économique, social, numérique, énergétique, etc.

La transition écologique doit être l'axe transversal des CRTE qui doit ainsi favoriser l'émergence ou confirmer les démarches de territoires de projets.

En Cornouaille, 2 périmètres ont été retenus :

- L'ouest de la Cornouaille intégrant les 2 SCOT (SIOCA et SYMESCOTO), soit 6 EPCI : Cap-Sizun, Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud, Quimper Bretagne Occidentale, Pays Fouesnantais ;
- et Concarneau Cornouaille Agglomération.

Quimper Cornouaille Développement a été mandaté pour accompagner ces réflexions et rédiger les documents qui aboutiront à la signature du CRTE Ouest-Cornouaille-Odet. Le projet a été développé par les 6 EPCI des périmètres des SCOT de l'ouest Cornouaille et de l'Odet en associant CCA afin d'intégrer dès la signature du contrat, la dimension interterritoriale des projets.

Pour appuyer les réflexions du territoire, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a mandaté 4 bureaux d'études (CERUR, Egis, Novascopia, Résonance urbaine) pour établir un lien avec les services de l'État sur les thématiques des mobilités, de l'eau, des déchets et de la santé.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210930-DE_79_2021-DE

Préambule	3
Sommaire	5
<i>Présentation du territoire signataire</i>	<i>7</i>
Article 2 – Ambitions du CRTE.....	34
Article 3 – Les orientations stratégiques	35
<i>Transitions écologiques.....</i>	<i>36</i>
Mobilités	36
Déchets	37
Eau et assainissement	39
<i>Transitions énergétiques</i>	<i>41</i>
<i>Transitions économiques.....</i>	<i>42</i>
Article 4 – Le plan d’actions	44
Article 5 – modalités d’accompagnement en ingénierie	54
Article 6 – Engagements des partenaires	55
Article 7 – Gouvernance du CRTE	57
Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE	58
Article 9 – Résultats attendus du CRTE.....	59
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	60
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	60
Article 12 – Résiliation du CRTE	60
Article 13 – Traitement des litiges.....	61
Annexes	63

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour ~~objectif d'accompagner la~~ relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire [XXXX] autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

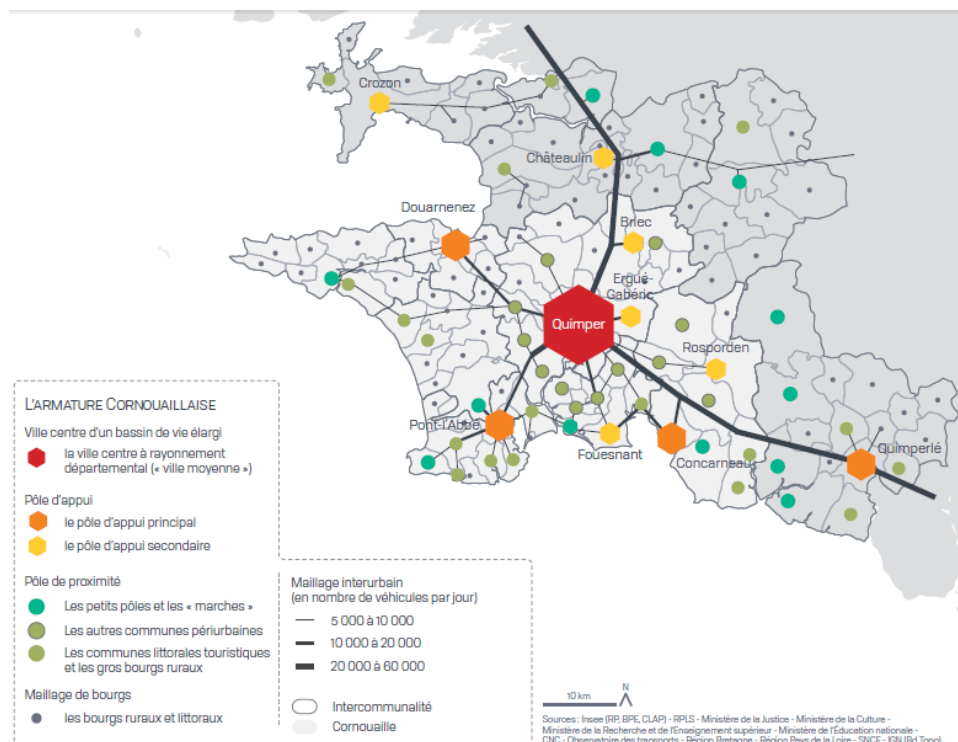
Présentation du territoire signataire

La création du Pays de Cornouaille et sa structuration

Le pays, socle des coopérations cornouaillaises

Suivant le principe de constitution de bassin de vie à l'échelle locale, la loi a permis, dès 1995, la création officielle de pays. Ils ont été instaurés par la loi du 4 février 1995 et complétés par la loi du 25 juin 1999, dite LOADDT (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire) ou « loi Voynet ». Ces pays, qui ne sont pas des établissements publics, ont dès l'origine pour objectif d'être des espaces de coopération créés par une démarche volontariste des élus et acteurs locaux. Ils permettent de travailler à l'échelle du bassin de vie sur des projets transversaux liés à l'emploi, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la santé ou le cadre de vie. Rejoignant les objectifs du CELIB, ils créent une solidarité de fait entre espaces urbains et ruraux. La région Bretagne compte 21 pays et a été la première à être intégralement couverte. Le pays de Cornouaille était le seul, avec celui de Lannion- Trégor, à reprendre le nom d'un des pays historiques de la Bretagne médiévale. Les autres ont plutôt basé leur nom sur celui de la ville centre. Cet état de fait est révélateur d'un désir des Cornouaillais de se définir à partir d'un qualificatif fédérateur par son évocation historique et culturelle. Le périmètre du pays de Cornouaille a évolué depuis sa création en 1999. Initialement composé de 95 communes incluant les intercommunalités de Châteaulin et de Quimperlé, il s'est recentré en 2017 sur un périmètre plus resserré.

Ces éléments de diagnostic du CRTE Ouest-Cornouaille-Odet présentent des données à l'échelle du pays de Cornouaille et intègrent par conséquent le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération, dans lequel des actions inter-territoriales pourront être envisagées.



Structurer les transitions à l'échelle territoriale

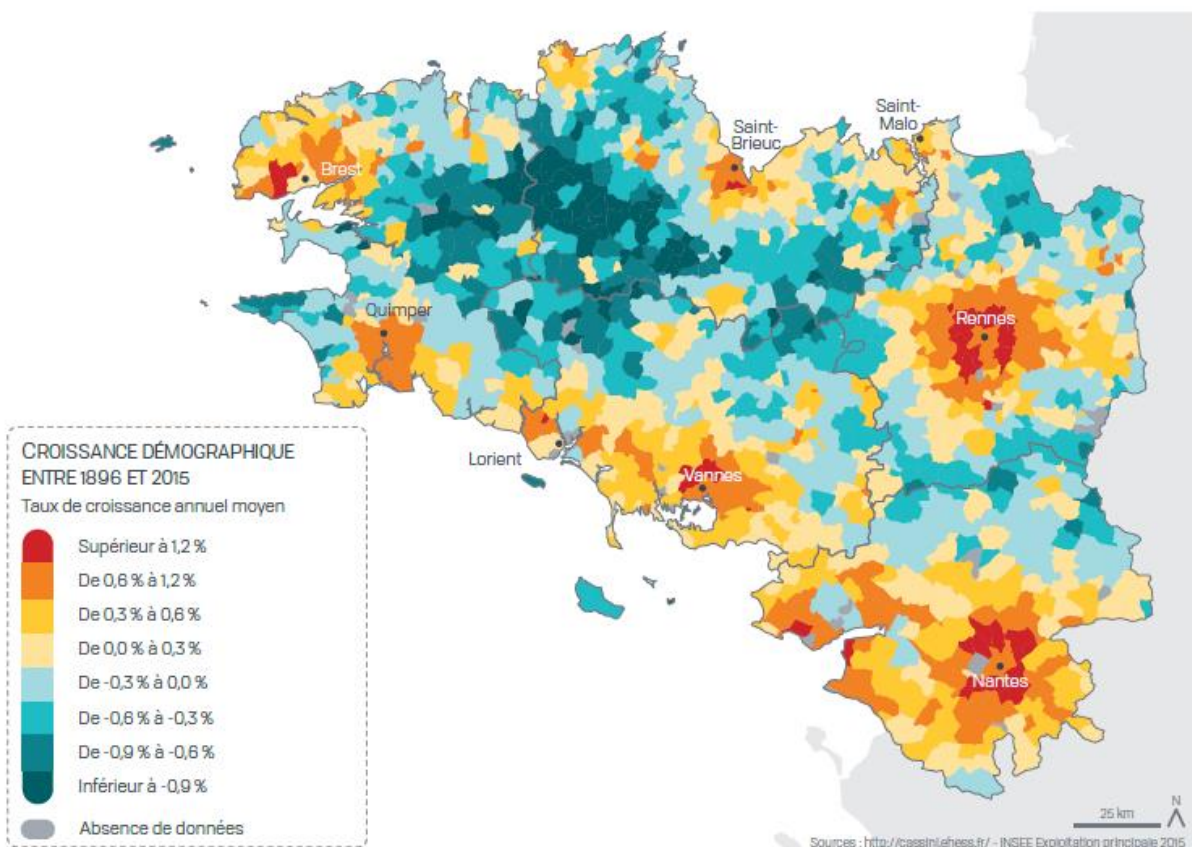
Ces documents ont vocation à traiter l'ensemble des problématiques du territoire. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), élaboré par la région Bretagne, constitue un document de référence pour l'ensemble des SCOT du territoire régional. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a vocation à être l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification à l'échelle d'un bassin de vie. La Cornouaille en compte trois : « Concarneau Cornouaille », « Odet » et « Ouest Cornouaille ». Les intercommunalités cornouaillaises ont étudié l'opportunité de prendre la compétence « élaboration de PLU » et de rédiger ce document à leur échelle. Toutefois, hormis le Pays Bigouden Sud, elles ont toutes décidé de laisser cette compétence à leurs communes.

Plusieurs programmes liant l'État aux territoires sont mis en place à l'échelle du CRTE Ouest-Cornouaille-Odet : action cœur de ville (Quimper), petites villes de demain (Audierne-Plouhinec, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Briec), Fabriques de territoire (Plouhinec), plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) (QBO, CC Pays Fouesnantais, CC Pays Bigouden Sud), France service (Quimper), Natura 2000, Conventions de lutte contre les algues vertes, Label grand site de France de la Pointe du Raz...

Le portrait socio-démographique et économique de la Cornouaille

Une croissance liée à un solde migratoire excédentaire

Au 1^{er} janvier 2018, la population cornouaillaise est estimée à 267 600 habitants, en progression annuelle moyenne de 0,23 % par an depuis 2010. L'excédent migratoire y est l'unique moteur de la croissance démographique. La population âgée augmente en volume et en part relative sur le territoire.



Une faible progression de la population depuis 2010

Au 1^{er} janvier 2018, la population de la Cornouaille est estimée à 210 000 personnes, soit une augmentation de 3 000 personnes depuis 2010. Sur cette période, le nombre d'habitants croît au rythme de 0,23 % par an, ce qui correspond à 600 habitants supplémentaires chaque année. Ce rythme est inférieur à celui de la Bretagne (+ 0,59 %).

La diminution du solde naturel est générale sur l'ensemble du territoire national, mais est plus importante en Cornouaille, particulièrement le long du littoral. Au total, le solde naturel a provoqué une perte de population de près de 3 500 personnes entre 2010 et 2015.

Les projections de population, une image du territoire en 2040

Les projections démographiques offrent une image possible de la Cornouaille en 2040. Déjà soumis au vieillissement de sa population, le territoire va devoir, comme toute la Bretagne, faire face à une transition démographique annoncée.

À l'horizon 2040, la croissance démographique régionale devrait être répartie inégalement sur tout le territoire. La fracture est-ouest, qui s'observe déjà en 2019, risque de s'accroître, formant ainsi une Bretagne à deux vitesses. La Cornouaille, au même titre que les Côtes-d'Armor et le Centre-Bretagne, ne profiterait a priori pas autant que les autres territoires de cette croissance. Cette situation pourrait entraîner une perte d'actifs et une croissance portée par les plus de 65 ans.

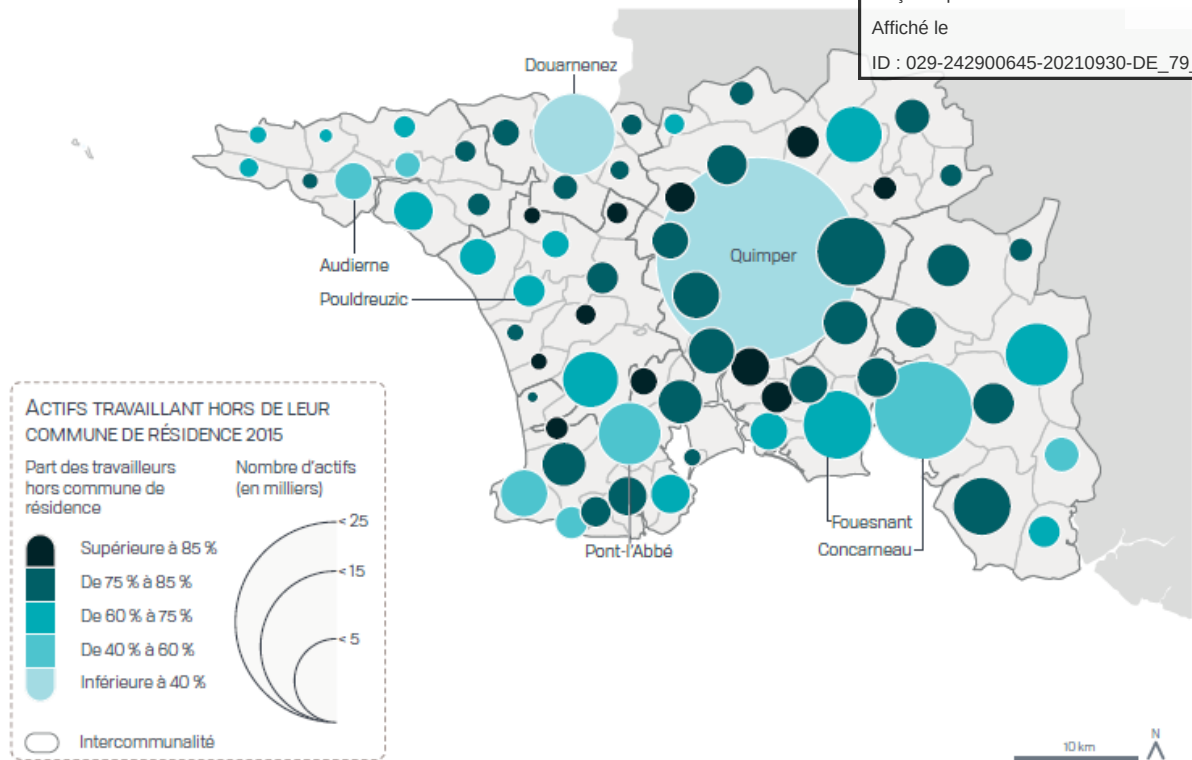
La population active en Cornouaille

Les actifs cornouaillais sont 117 000 et cette population continue de croître, particulièrement dans les territoires périurbains. Le profil des actifs en Cornouaille est proche à tout point de vue du profil national. La différence marquante se trouve dans la composition par catégories socioprofessionnelles : surreprésentation d'ouvriers et sous-représentation de cadres.

Une croissance des actifs toujours importante dans les périphéries des pôles urbains

En 2015, la Cornouaille compte 117 000 actifs et cette population continue de croître (+ 0,1 % par an entre 2010 et 2015). Cependant, cette croissance reste inférieure à celle du Finistère (+ 0,2 %) et à celle de la Bretagne (+ 0,5 %). La croissance régionale est portée par la région rennaise, territoire parmi les plus attractifs de France.

Les espaces périurbains sont ceux qui bénéficient le plus de cette augmentation. En Cornouaille, les communes les plus concernées par ce phénomène sont celles de Quimper Bretagne Occidentale (+ 0,1 % par an entre 2010 et 2015), du Haut Pays Bigouden (+ 0,8 %), du Pays Fouesnantais (+ 0,5 %), celles à l'ouest de Concarneau Cornouaille Agglomération (+ 0,3 %) et au nord du Pays Bigouden Sud. Ces communes situées en deuxième couronne profitent ainsi de l'attractivité de Quimper et sont bien connectées au pôle urbain. Elles restent cependant relativement éloignées. Pour certaines, notamment dans le Haut Pays Bigouden et les communes rurales de CCA et QBO, elles bénéficient de prix immobiliers plus abordables et donc plus accessibles pour les ménages. Ce même phénomène s'observe à l'échelle régionale, particulièrement dans les EPCI autour de Rennes Métropole et dans une moindre mesure autour de Brest, Lorient et Vannes.



Un profil cornouaillais proche du profil national

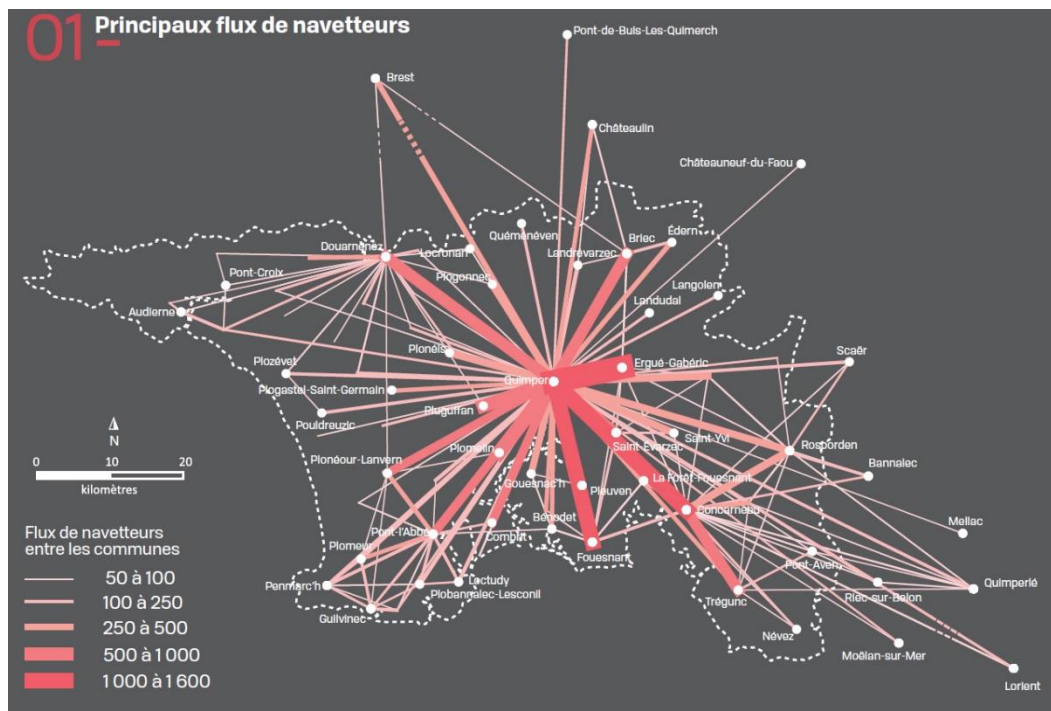
Le profil cornouaillais de la population active est similaire aux profils régional et national. En 2015, la répartition entre salariés (85 %) et non-salariés (15 %) se retrouve aux différentes échelles territoriales, tout comme la répartition par conditions d'emploi. En Cornouaille, les actifs en CDI ou de la fonction publique représentent 85 % des salariés (83 % en Bretagne, 85 % en France). Cette similitude s'observe aussi dans la répartition par tranches d'âge des 15-64 ans, avec les trois quarts des salariés entre 25 et 54 ans sur les trois territoires.

Les ressemblances sont également visibles en ce qui concerne l'inégalité homme-femme. Sur les 6 300 employeurs en Cornouaille, seulement 27 % sont des femmes. Cette proportion est similaire dans les territoires de comparaison.

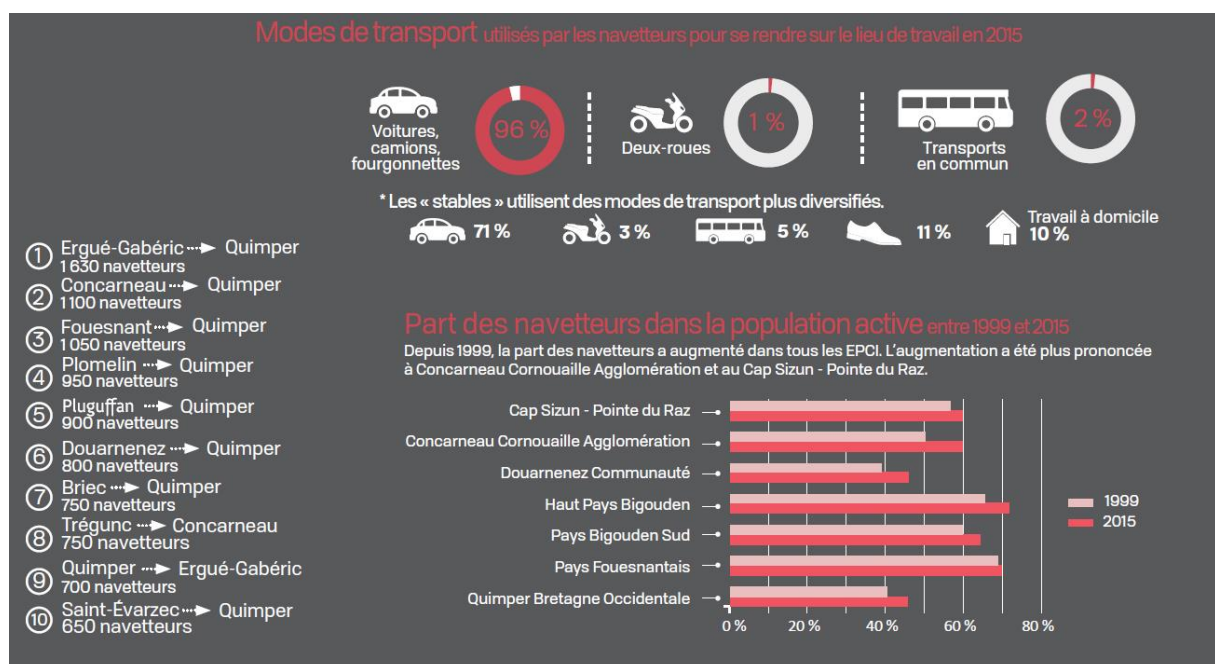
La transition écologique liée aux mobilités

Les mobilités des Cornouaillais

57 000 habitants de Cornouaille quittent quotidiennement leur commune de résidence pour aller travailler. Entre 1999 et 2015, le nombre de navetteurs cornouaillais a progressé de 23 %, soit un rythme deux fois plus rapide que celui du nombre d'actifs en emploi.



En 2015, les navetteurs de Cornouaille parcourent en moyenne 21 kilomètres pour aller travailler. On observe une progression de 2 kilomètres par rapport à 1999. Cette moyenne varie selon les CSP (catégories socio-professionnelles), les cadres et les professions intellectuelles parcourent de plus longues distances que l'ensemble des navetteurs. Ils sont 4 % à travailler dans une commune située à plus de 90 minutes de leur lieu de résidence.



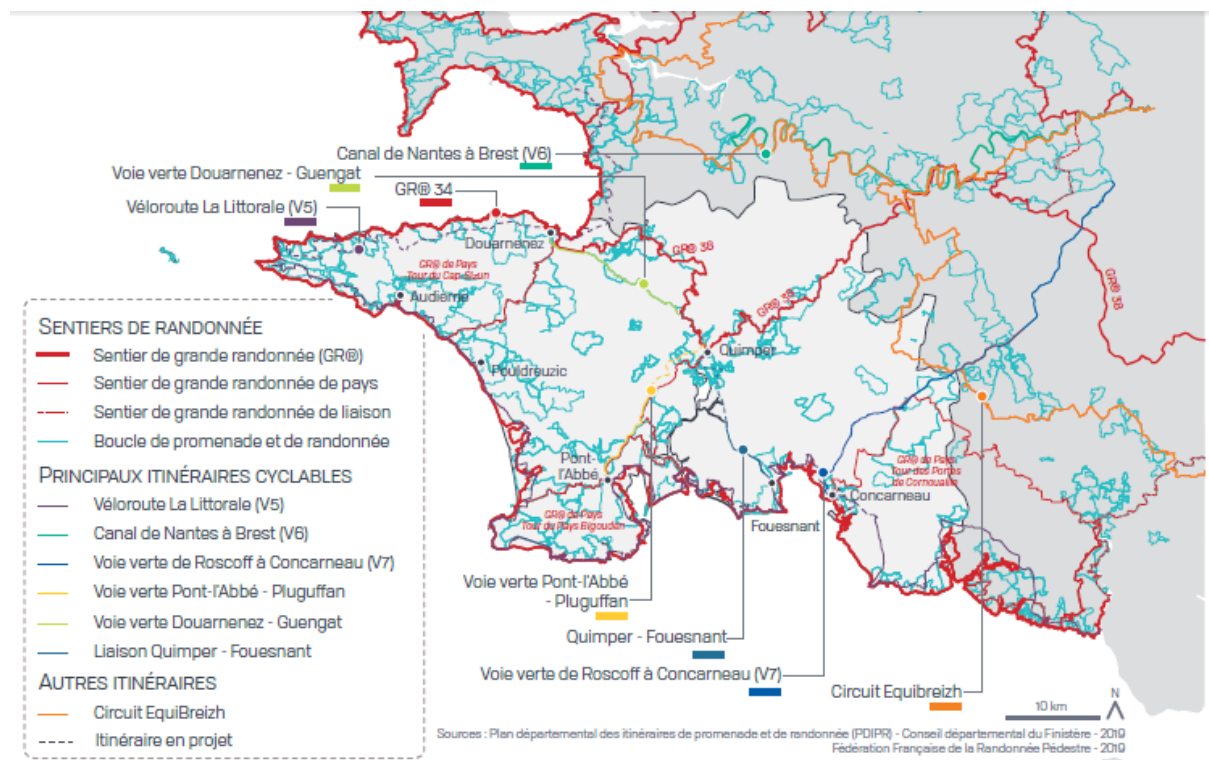
L'écomobilité, une pratique à fort potentiel

L'écomobilité représente une pratique à fort potentiel en Cornouaille. Plusieurs itinéraires structurants, GR 34 notamment, et d'un maillage de boucles de randonnée pour les usagers pédestres et à vélo. Dans les déplacements du quotidien, les mobilités actives prennent une part toujours plus importante.

Des schémas vélos pour favoriser et sécuriser la pratique

Si les balades à pied séduisent un public de plus en plus large, les usagers (touristes ou locaux) ont également de fortes attentes concernant les déplacements à vélo. Les intercommunalités de Cornouaille ont ainsi toutes réalisé leur schéma communautaire sur le vélo, avec récemment une démarche mutualisée pour les quatre EPCI de l'Ouest (Douarnenez Communauté, Cap Sizun – Pointe du Raz, Haut Pays Bigouden et Pays Bigouden Sud). Ces projets s'inscrivent plus largement dans le cadre du schéma départemental vélo 2016-2020. Ce dernier reprend d'ailleurs les orientations des schémas européens, nationaux et régionaux. Il a notamment défini comme itinéraires structurants en Cornouaille deux véloroutes (la V5-La Littorale de Roscoff à Saint-Nazaire et la V7 de Roscoff à Concarneau), ainsi que les liaisons entre Quimper et les villes de Douarnenez, Pont-l'Abbé et Fouesnant.

Ce schéma a vocation à réaliser des aménagements cyclables (voies vertes, pistes cyclables, bandes cyclables, jalonnement...), des actions pour favoriser l'intermodalité vélo et autres moyens de transport (stationnement sur les aires de covoiturage et les gares, offres bus-vélo...), la promotion des grands itinéraires cyclables et la sensibilisation à la pratique du vélo.



L'offre de transport public

En Cornouaille, trois collectivités ont la compétence transports issue de la loi d'orientation pour les transports intérieurs du 30 décembre 1982, dite loi Loti. Ces autorités organisatrices des transports ont pour mission de définir la politique de desserte et tarifaire des transports de voyageurs.

Les réseaux publics de Cornouaille

Le réseau Quimper bus (QUB) s'étend sur toutes les communes de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et offre des services à plus de 100000 personnes. Il compte huit lignes urbaines et 17 lignes

suburbaines desservant environ 700 points d'arrêt. La QUB propose aussi un système de bus spécifique à destination des personnes à mobilité réduite, Handibub. Des ports collectifs, QBO innove. Des navettes électriques, les QUB-City, parcourent le centre-ville de Quimper. Les voyageurs y montent et y descendent selon leur souhait, aucun arrêt fixe n'est prévu sur le parcours. De plus, les usagers bénéficient ainsi de la gratuité du réseau le samedi matin et le dimanche. De même, afin de faciliter les déplacements professionnels, une navette gratuite relie la gare de Quimper au centre des congrès du Chapeau-Rouge. Enfin, depuis mars 2019, le réseau quimpérois propose une navette à destination de l'aéroport Quimper-Bretagne situé à Pluguffan. La collectivité encourage par ailleurs les modes de transport alternatifs en proposant à ses abonnés de louer des vélos électriques ou classiques. Elle accompagne aussi les usagers souhaitant acheter un vélo électrique.

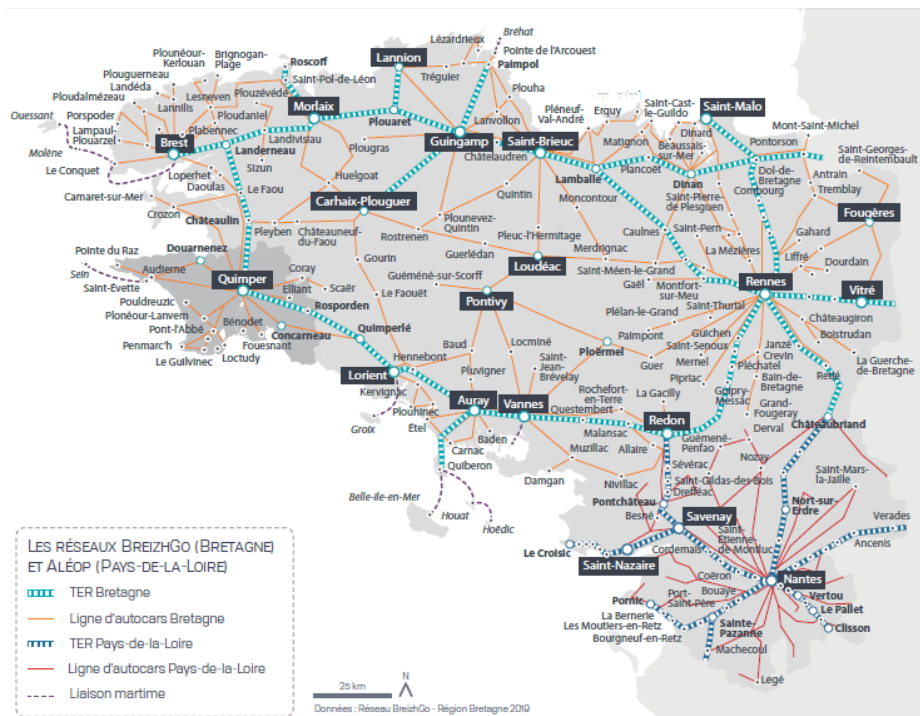
À Douarnenez, le réseau Tud'Bus propose huit lignes régulières, une ligne scolaire et une ligne desservant spécialement les usines situées dans la zone industrielle de Lannugat à Douarnenez.

Le réseau BreizhGo

Depuis 2017, les trains, les cars et les liaisons maritimes sont gérés par le conseil régional de Bretagne. Pour gérer son réseau, la région est propriétaire de quatre gares routières (Rennes, Brest, Quimper et Vannes) et de 13 gares maritimes.

Le réseau BreizhGo dispose de 380 trains desservant 126 gares et haltes ferroviaires. Plus de 2 000 trajets de cars interurbains complètent le réseau ferré et permettent de proposer à tous les Bretons un moyen de transport en commun. Avec près de 22 000 points d'arrêt, les cars bretons sont aussi essentiels pour le transport scolaire, puisque 112 000 élèves sont transportés quotidiennement.

Le littoral breton est ponctué de nombreuses îles. Les 120 trajets en bateau permettent ainsi de rallier les neuf plus importantes, à savoir Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic, Sein, Molène, Ouessant, Bréhat et Arz.



La LGV, un accès à Grande vitesse

Située à l'extrême pointe du Finistère, la Cornouaille dispose de deux gares dites « TGV » et d'un aéroport. Plus largement, elle bénéficie aussi des lignes proposées par les aéroports de Brest et de

Lorient, situés à 45 minutes de Quimper. Ces infrastructures participent du territoire.

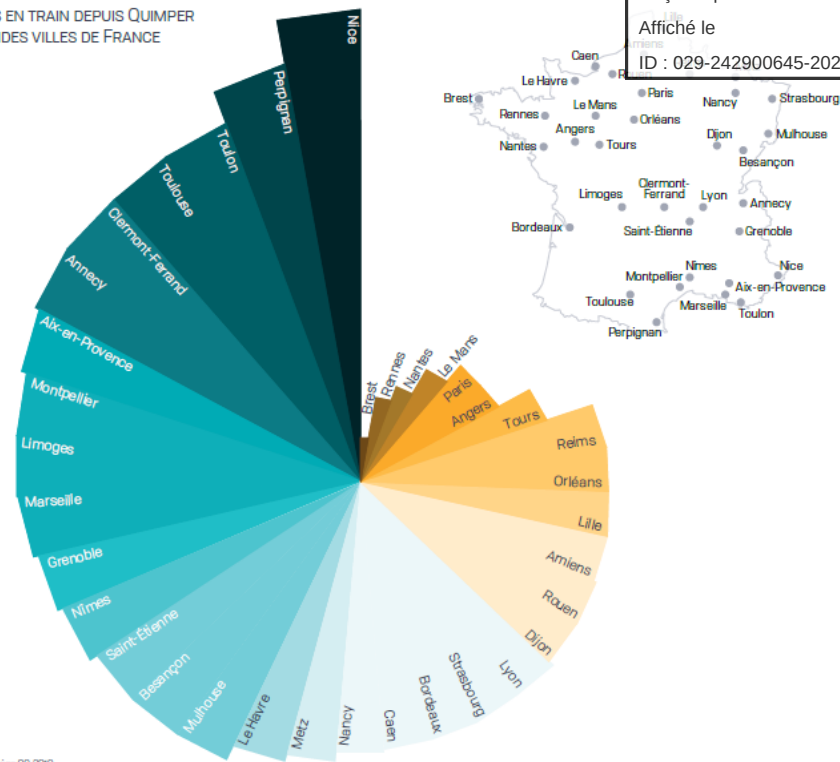
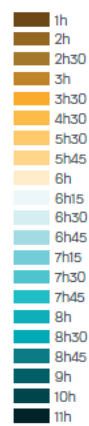
Le train, une voie d'accès majeure à la Cornouaille

Les gares de Rosporden et de Quimper sont aménagées afin d'accueillir le TGV. Depuis 2017 et la construction du tronçon à grande vitesse entre Rennes et Le Mans, le trajet Paris-Quimper dure en moyenne 3h30.

À la fin des années 1980 et avant l'arrivée de la ligne à grande vitesse en Bretagne, des aménagements ont été réalisés à Rosporden afin de répondre aux besoins spécifiques de ces trains. Depuis, le quartier de la gare se transforme et le futur pôle d'échanges multimodal (PEM) va favoriser le passage d'un mode de transport à l'autre. Quimper a aussi un projet de PEM qui verra le jour d'ici à 2024. Comme tout projet urbain, il s'accompagnera d'une revitalisation plus large du quartier de la gare. Ces aménagements offriront une articulation fluide entre les différents modes de transport : train, bus, car, vélo... Ainsi, les habitants comme les touristes se déplaceront depuis la gare vers le centre historique quimpérois et tout le territoire cornouaillais. Il sera aussi possible de se rendre dans les autres pôles touristiques (Concarneau, Douarnenez, Pont-l'Abbé, pointe du Raz...) grâce aux lignes de cars BreizhGo. Le projet a donc pour ambition de répondre à l'ensemble des besoins de mobilité et de mise en valeur des entrées de ville. La gare est autant un outil pratique qu'une vitrine pour la Cornouaille.

La ligne LGV Quimper-paris, un outil de désenclavement

En 2019, près de deux ans après l'ouverture de la ligne LGV en Bretagne, la SNCF enregistre une forte augmentation du nombre de voyageurs dans ses trains (+ 20 % entre Quimper et Paris). Le train permet de passer du centre de Quimper à Paris intra-muros en 3 h 30. Ce raccourcissement du temps de trajet, couplé aux nouveaux équipements à bord des TGV (Wi-Fi, porte-vélos, etc.) améliore l'attractivité du train. Le prix des billets, relativement accessible (85 € en moyenne pour Quimper-Paris), participe aussi au nouvel attrait du rail. De plus, la SNCF propose un nombre important de trajets avec plus de 70 trains par semaine. Enfin, le train reste encore actuellement un des moyens de transport les moins polluants avec seulement 2,4 g de CO2 rejetés par kilomètre pour une deuxième destination est saisonnière, avec deux à trajet en TGV, contre 111 en voiture. Toutefois, le temps de trajet entre Quimper et Paris et Quimper et Rennes pâtit d'un réseau ferroviaire inadapté, notamment entre Quimper et Lorient et Rennes et Redon. Ainsi, sur ce dernier tronçon, le projet d'une nouvelle ligne reste pertinent et une option portée unanimement par les élus cornouaillais.

TEMPS D'ACCÈS EN TRAIN DEPUIS QUIMPER
AUX PLUS GRANDES VILLES DE FRANCE

Sources : Oui SNCF, données 09-2019

Les pôles d'échanges multimodaux, des projets urbains structurants

Les projets urbains présentent plusieurs dimensions, urbanistiques, économiques, sociales ou environnementales. En Cornouaille, ils concernent tant les transports et l'habitat que la culture.

Le pôle d'échanges multimodaux (PEM) de Quimper

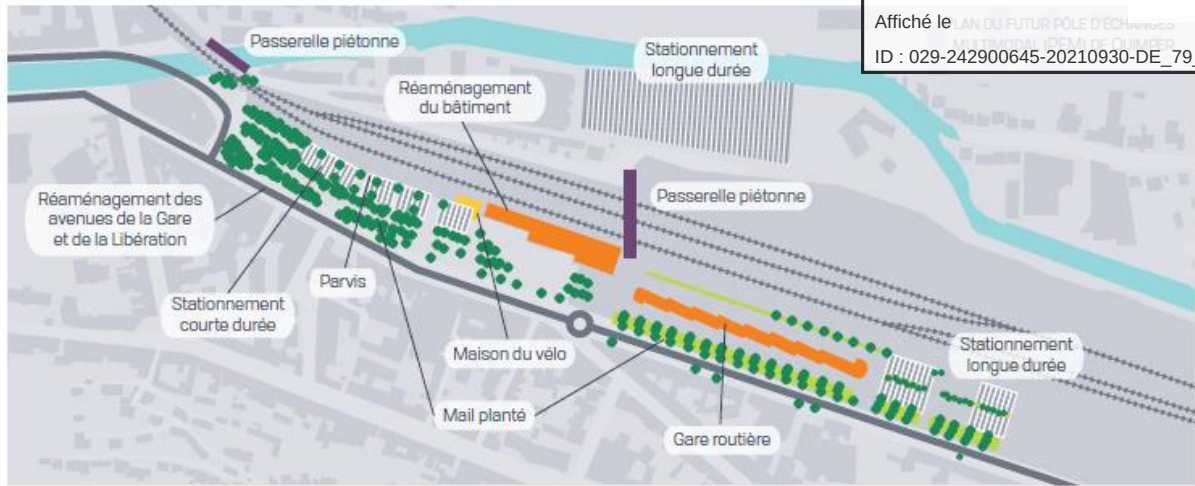
Le pôle d'échanges multimodal (PEM) est un lieu de convergence des différents types de transport : gares ferroviaire et routière, bus, voitures, vélos... Il participe à la vie du quartier, notamment au travers des flux qu'il génère. Ces derniers sont propices à l'installation de commerces et de services.

Le nouveau PEM de Quimper, dont les travaux seront effectués entre 2020 et 2024, se concentre autour de quatre grands enjeux. Le projet doit permettre d'adapter la gare à l'augmentation de la fréquentation. Il doit aussi favoriser le développement des transports collectifs et faciliter les échanges intermodaux sur le site de la gare. Les nouveaux aménagements devraient également améliorer l'accessibilité pour tous et par les différents modes de transport. Enfin, ce pôle d'échanges multimodal s'inscrit dans un projet urbain plus large : « 765 avenue ». La nouvelle gare doit ainsi contribuer à l'aménagement global du quartier. Ce PEM interagira naturellement avec le PEM de Rosporden situé au nord de CCA.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le 06/10/2021
ID : 029-242900645-20210930-DE_79_2021-DE



La transition écologique liée à la qualité de l'eau

Une terre de fleuves et de rivières

La Cornouaille est baignée de cours d'eau qui font l'objet d'une gestion et d'un suivi particuliers pour améliorer leur qualité et prévenir les risques d'inondation. Ils impactent également la qualité des eaux nécessaires à la conchyliculture et à la pêche, ainsi que celle des eaux de baignade.

Un réseau hydrographique dense

À l'image des cours d'eau de l'ouest breton, la Cornouaille est marquée par une hydrographie qui incise profondément les reliefs dans les paysages bocagers et de plateaux, avant de rejoindre rapidement la mer. La situation hydrographique cornouaillaise est caractérisée par la ligne de collines qui sépare la Bretagne en deux et qui s'étend des monts d'Arrée vers l'est de la région. Au sud de cette ligne, les eaux ruissellent vers le sud et se jettent dans l'Atlantique. Celles du bassin de Douarnenez s'écoulent vers l'ouest et se déversent dans la mer d'Iroise.

Les principaux cours d'eau cornouaillais sont des fleuves côtiers, à savoir des cours d'eau prenant naissance près des côtes, disposant d'un débit permanent et se jetant dans la mer. Les trois principaux fleuves du réseau hydrographique cornouaillais sont l'Odet (63 km), l'Aven (37 km) et le Goyen (32 km).

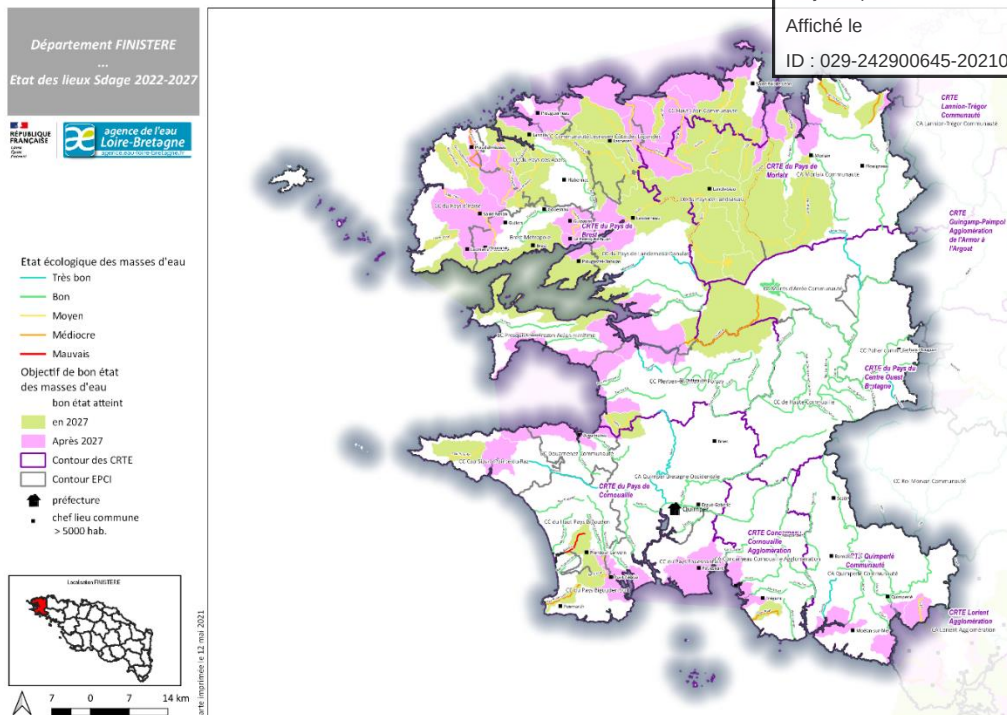
Un réseau essentiellement de surface

Comme dans l'ensemble de la Bretagne, le sous-sol cornouaillais est peu perméable et favorise le ruissellement de l'eau en surface. Il n'existe pas de réserves d'eau souterraine mais plutôt une mosaïque de petits systèmes imbriqués et indépendants les uns des autres². C'est pourquoi la région est parsemée de forages d'eau souterraine. 27 retenues d'eau sont présentes au niveau régional, dont une en Cornouaille située au Moulin-Neuf, entre les communes de Plonéour-Lanvern et Tréméoc. Ces dernières sont notamment utilisées pour la fourniture en eau potable.

Une reconquête de la qualité des eaux

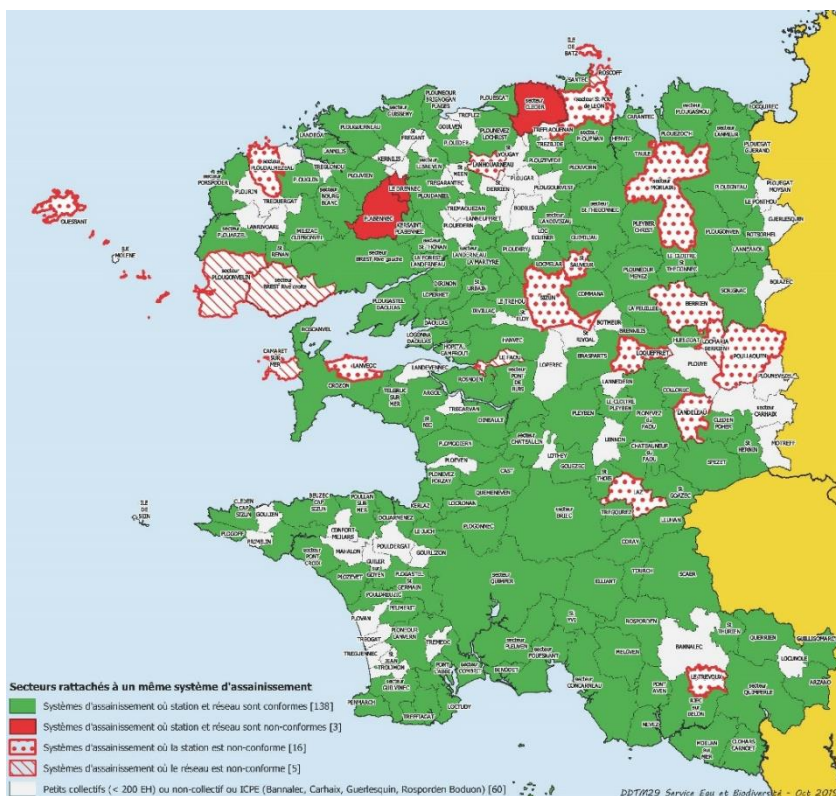
La qualité de l'eau est un enjeu important en Bretagne, qui fait l'objet d'une attention particulière à la suite de la mise en place des programmes de reconquête de l'eau. Ils permettent de suivre les états physico-chimiques (nitrates, pesticides, phosphore...) et biologiques des eaux de surface et de la mer en Cornouaille, l'état écologique des masses d'eau de surface est globalement qualifié de bon. La qualité des eaux dans les baies de Douarnenez et Concarneau est cependant moins bonne. En cause, les activités économiques, portuaires et la proximité des élevages porcins. Ces derniers ont un impact important sur la qualité des eaux, notamment dû au rejet de nitrate. Depuis les années 2010, des actions sont menées pour limiter leur empreinte sur l'environnement et tenter ainsi d'endiguer la prolifération des algues vertes.

À ce titre, les zones humides fournissent des biens précieux et rendent de nombreux services : épuration de l'eau, atténuation des crues, soutien d'étiage. Cependant, de grandes surfaces de ces zones ayant disparu au profit de l'urbanisation, des actions d'identification et de valorisation de ces zones sont développées, notamment dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).



Une gestion du réseau : du global au local

La gestion de ces cours d'eau s'opère selon une déclinaison territoriale du bassin Loire-Bretagne vers les sous-bassins qui la composent, dont celui de la Bretagne, dénommé « Vilaine et côtiers bretons ». Il se compose de 21 SAGE, dont quatre sont présents en Cornouaille : baie de Douarnenez, Ouest-Cornouaille, bassin-versant de l'Odet, bassin Sud-Cornouaille. Ils portent des actions de suivi, de restauration de la qualité de l'eau, de lutte contre les pollutions diffuses, d'entretien, de protection et de restauration des éco-systèmes aquatiques.



Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210930-DE_79_2021-DE



2



4

La transition écologique liée à la valorisation des déchets

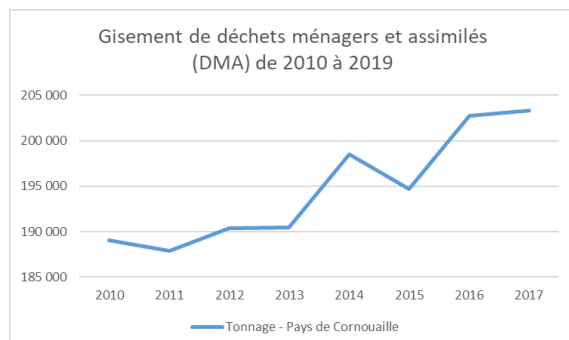
Les syndicats de gestion des déchets

Les différentes évolutions législatives ont attribué de façon automatique la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés aux EPCI à fiscalité propre : d'abord aux métropoles et aux communautés urbaines, puis aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes. Toutes les communes (sauf exception) devaient transférer cette compétence à leur EPCI à fiscalité propre au plus tard le 1er janvier 2017. Les EPCI de Cornouaille ont tous pris cette compétence et sont répartis dans deux syndicats de gestion des déchets : le SIDEPAQ et le Valcor.

Production de déchets

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) se décomposent en ordures ménagères (OM) collectées auprès des ménages, en collecte séparée ou non, en porte-à-porte ou en apport volontaire, et en déchets collectés en déchèterie (hors déblais et gravats) ou par des collectes spécifiques d'encombrants.

La quantité de DMA en Cornouaille croît très nettement depuis 2013. Cette progression est très liée à la croissance économique et à la relance de la croissance. Après la crise de 2009, la consommation a stagné, voire baissé et de facto entraîné une stagnation de la production de déchets. Le nombre de déchets produits depuis n'a pas cessé de croître. La quantité de déchets produit par habitant est elle aussi en croissance puis 2013 en Cornouaille. Cette tendance se retrouve, à moindre mesure, à l'échelle régionale.



Source : Bretagne environnement

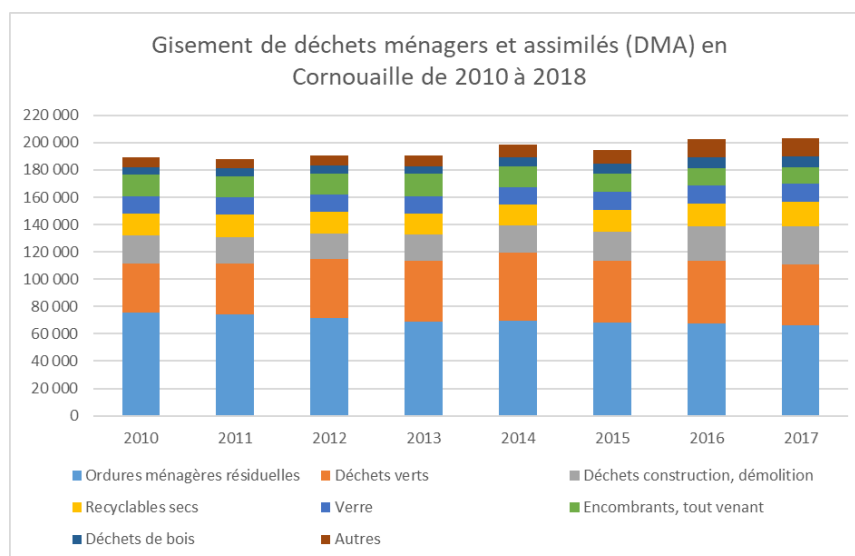
De 2010 à 2017, le geste « jeter » a évolué en Bretagne : la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) a baissé (-35 kg/hab, -13 %) alors qu'inversement, le dépôt en déchèterie a bondi (+15 %, +47 kg/hab). L'ensemble de ce processus de collecte est géré par le service public de gestion des déchets¹.

La quantité de déchets végétaux a particulièrement augmenté, soit +30 kg/habitant entre 2010 et 2017 (+20 %). Ces déchets représentent aujourd'hui 44 % des tonnages collectés en déchèterie et 24 % des DMA. Autre caractéristique de ce flux, sa variabilité interannuelle liée aux conditions météorologiques (augmentation de 12 % entre 2013 et 2014 puis baisse de 10 % entre 2014 et 2015). Ce gisement important de végétaux se retrouve dans les autres régions de France bordant l'Atlantique et la Manche.

1 Source : Bretagne environnement : évolutions des gisements de déchets ménagers ou assimilés

La collecte sélective des recyclables secs (emballages et journaux-magazines) représentent en 2017, 9 % du gisement DMA. La Cornouaille et la Bretagne ont un ratio de collecte pour ce flux avec 67 kg collectés par habitant en 2017 contre 47 kg par habitant au niveau national (donnée Sinoe 2015). Sur la période 2010-2017 ce ratio a augmenté de 8 kg/habitant (+13 %) en Bretagne. Depuis 2016, cette collecte connaît des changements importants avec notamment, une augmentation des plastiques triés, liée à la mise en place d'opérations d'extension des consignes de tri. Ces extensions des consignes de tri concernent des matériaux légers (sacs, sachets, films plastiques, pots, boîtes et barquettes) qui impactent plus le volume que le tonnage collecté.

Autre fraction issue du tri, les refus de tri. Il s'agit de matériaux ne pouvant rejoindre des filières de valorisation et qui par conséquent doivent être éliminés via les mêmes filières que les ordures ménagères résiduelles (incinération ou enfouissement). Le taux moyen de refus en sortie de centre de tri pour la Bretagne est de 13 %. Celui-ci est nettement inférieur au taux moyen national (16 %). L'organisation de collecte impacte notablement le taux de refus. Logiquement les collectivités ayant mis en place l'extension des consignes de tri ont un taux de refus plus faible².



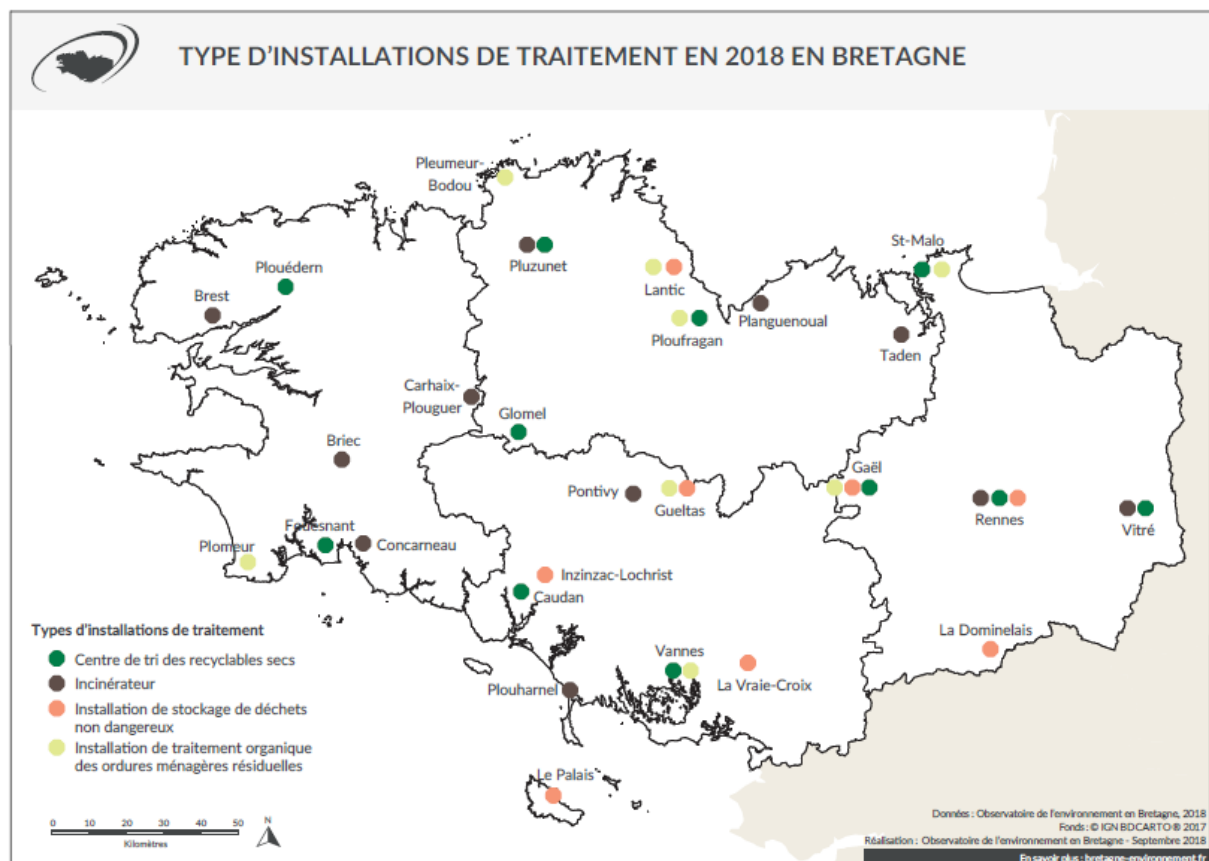
Source : Bretagne environnement

Dernier rouage du mécanisme de collecte, la gestion des biodéchets. L'article L. 541-1 du code de l'environnement fixe l'objectif de 100 % des producteurs de déchets disposant, avant 2025, d'une solution leur permettant de ne pas jeter les biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles. L'objectif est de ne plus éliminer mais valoriser ces déchets via le compostage ou la collecte sélective. Le tri à la source des biodéchets issus des déchets alimentaires a été encouragé depuis une quinzaine d'années en Bretagne par la majorité des collectivités bretonnes via des opérations de communication, la fourniture de composteurs individuels et/ou collectifs, la fourniture de lombricomposteurs... En Cornouaille et depuis 2001, l'intercommunalité Cap Sizun – Pointe du Raz encourage le compostage domestique individuel. Elle propose à ses habitants des composteurs et les informe sur les techniques de cette pratique, notamment sur le compostage « classique » (dégradation biologique maîtrisée de matière organique en présence d'air et d'humidité) et le lombricompostage (décomposition rapide, efficace et sans odeur réalisée par de petits lombrics).

La valorisation des déchets

La valorisation des déchets est nécessaire mais elle coûte cher aux collectivités. En Cornouaille, les DMA sont triés, collectés et déposés dans les nombreuses déchetteries. Avec la mise en œuvre du tri sélectif dans la totalité des communes couvertes par les syndicats Valcor et SIDEPAQ, les emballages sont valorisés via les bonnes filières de recyclage.

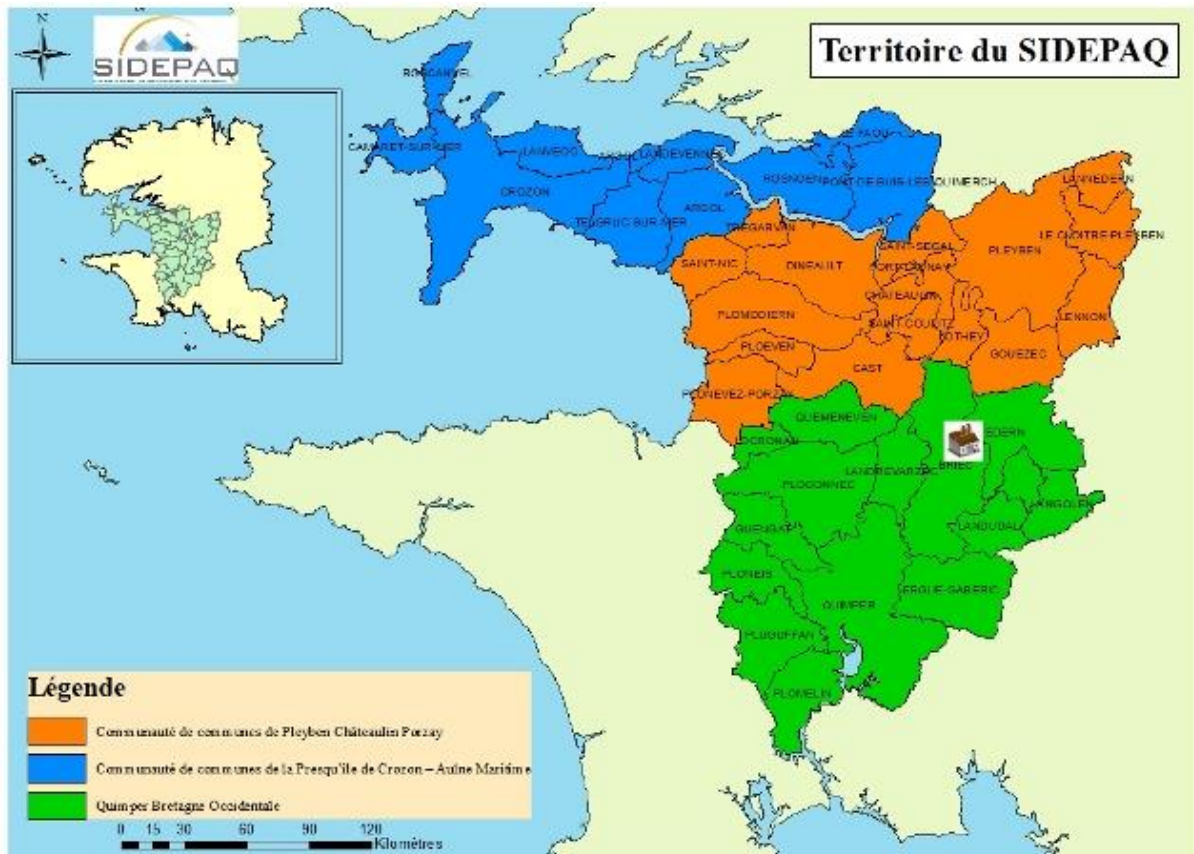
La valorisation des déchets peut se faire sous trois formes : énergétique, de matière et organique. La valorisation énergétique est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. Cette énergie sert à produire de l'électricité et/ou de la chaleur et/ou de la vapeur. Elle est utilisée, par exemple, pour chauffer des immeubles. En Cornouaille, c'est l'incinération des ordures ménagères dans les deux usines de valorisation des déchets qui permet cette production d'énergie et de chaleur. La valorisation de la matière est l'utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Enfin, valorisation organique est utilisée pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique. Ces trois types de valorisation sont pratiqués en Cornouaille par les usines de valorisation énergétique (production d'énergie et réutilisation de matériau notamment les métaux ferreux et non ferreux) et par les méthaniseurs.



SIDEPAQ³

Le SIDEPAQ est aujourd'hui composé de 3 collectivités territoriales du S

- La communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale ;
- La communauté de communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime ;
- La communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay.



Les engagements du SIDEPAQ s'inscrivent pleinement dans les orientations nationales en matière de gestion des déchets. Ils sont de plusieurs ordres :

- Garantir la sécurité environnementale ;
- Valoriser au mieux les déchets ;
- Assurer une continuité du service public ;
- Maîtriser les coûts ;
- Concerner et dialoguer.

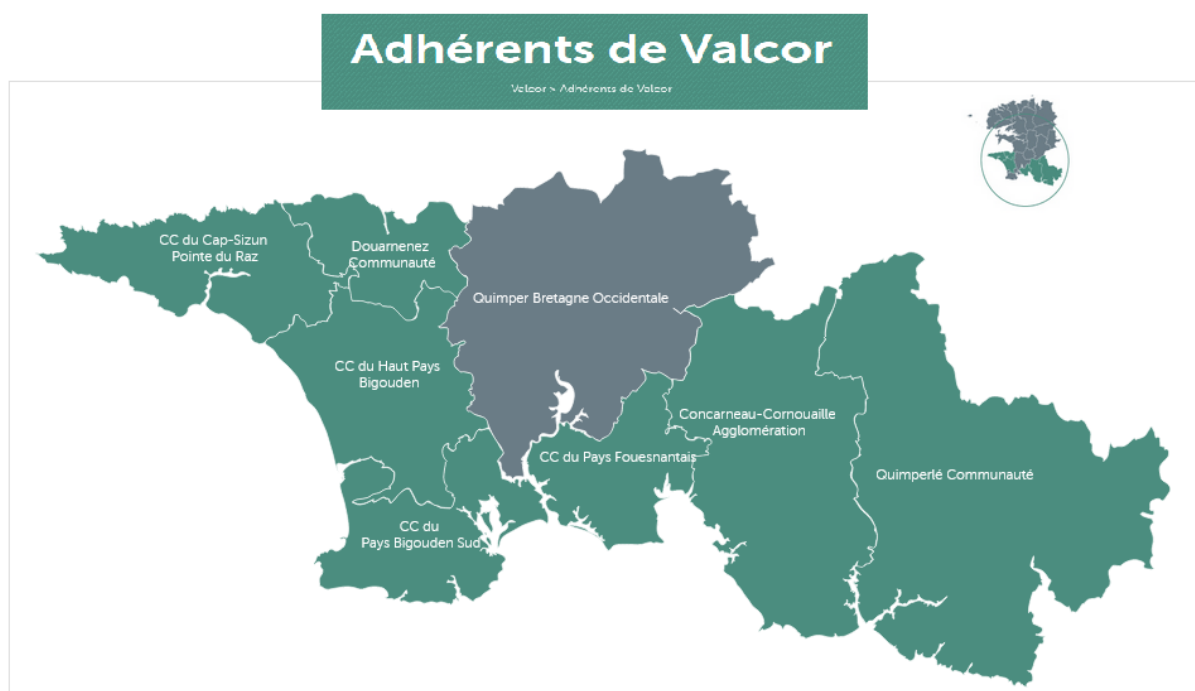
Le SIDEPAQ s'investit au quotidien pour traiter les ordures ménagères et ainsi garantir la sécurité environnementale du site de traitement et de ses environs. Chaque semaine, environ 1000 tonnes d'ordures ménagères arrivent à l'usine d'incinération et doivent être traités en continu. La continuité du service est une impérative. L'un des engagements du SIDEPAQ est de valoriser le plus possible ces déchets en produisant de l'énergie, en orientant la matière récupérée vers des filières de valorisation mais également en réduisant au maximum le transfert vers des centres de stockage de certains résidus issus de l'incinération. Toujours au travers de cet engagement, le SIDEPAQ,

étudie et appui les collectivités membres pour mieux identifier le gisement d'ordures ménagères, en qualité et quantité, en amont de l'incinération.

Valcor⁴

Valcor est un syndicat mixte dit fermé qui regroupe sept établissements publics de coopération intercommunale pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Il est composé de :

- La Communauté de Communes du Cap Sizun – Pointe du Raz,
- La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden,
- La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud,
- La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,
- Concarneau Cornouaille Agglomération,
- Douarnenez Communauté,
- Quimperlé Communauté.



Valcor est un syndicat d'études, de réalisation et de gestion et a compétence en matière du traitement et transport des déchets ménagers et assimilés selon les conditions particulières suivantes :

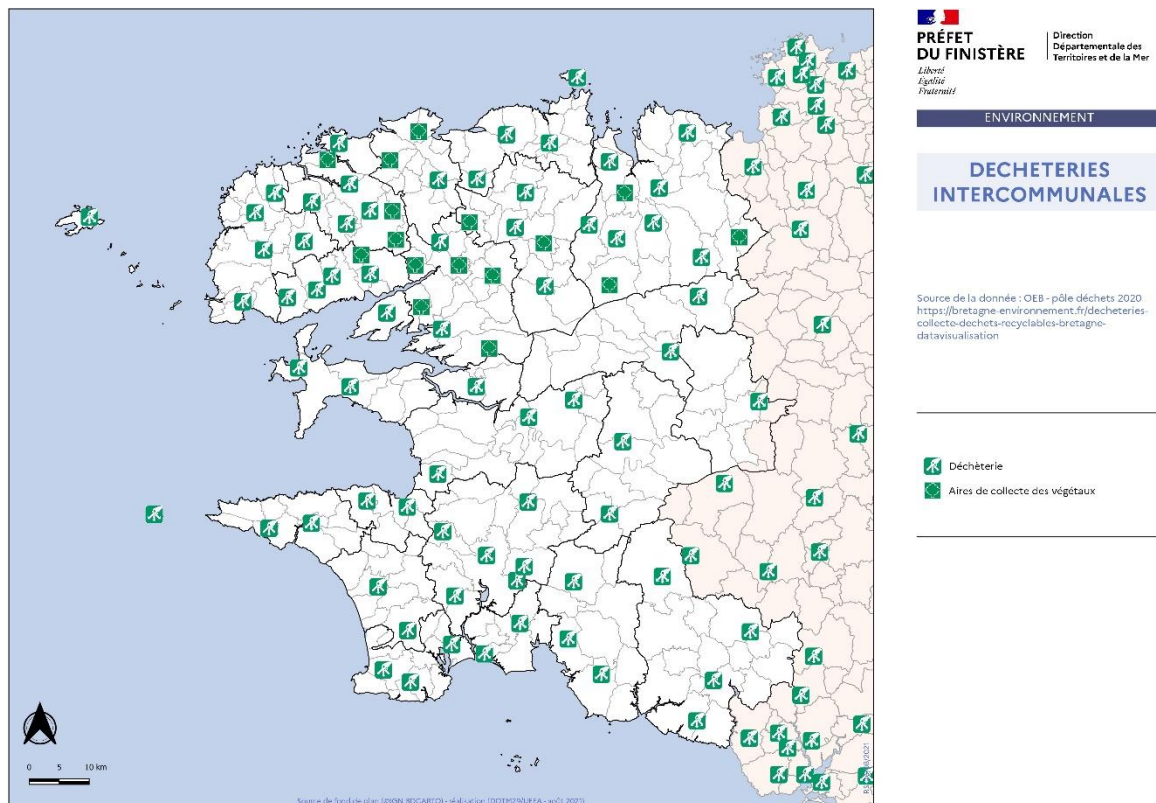
- Pour la Communauté de communes du Pays Fouesnantais, le syndicat assure le traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés et des études, à l'exclusion de toute autre compétence,
- Pour la Communauté de Communes du Cap Sizun – Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, le syndicat assure l'ensemble des opérations de

traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, à l'exception de l'exploitation des déchèteries,

- Pour Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté, le syndicat assure l'ensemble des opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, y compris l'exploitation des déchèteries.
- Pour la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, le syndicat assure la compétence traitement des déchets ménagers.

Pour le traitement des déchets, le territoire couvert par le syndicat dispose de centres de transfert. Ce dernier, appelé aussi quai de transfert, est un lieu de transit pour les déchets collectés par les EPCI. Valcor gère ainsi trois centres de transfert situés à Confort-Meilars, Fouesnant et Quimperlé.

Les camions de collecte des déchets ménagers se dirigent vers les centres de transfert de leur tournée (sauf CCA, la collectivité qui vide en direct à l'unité de valorisation énergétiques (UVE) des déchets) pour décharger leur contenu. Les déchets sont ensuite acheminés vers l'UVE de Concarneau ou un autre exutoire. En effet, pendant la période des arrêts techniques de l'UVE et la période estivale, la quantité de DMA reçue peut être supérieure à celle que peut traiter l'UVE. Dans ce cas, ils sont transportés vers un autre site de traitement.



Les transitions énergétiques

La balance énergétique de La Cornouaille

La balance énergétique de la Cornouaille est largement déficitaire : 8 % des besoins énergétiques sont couverts par des moyens de production locaux. Cette part de production est faible mais assurée à 93 % par des énergies renouvelables.

Les consommations énergétiques cornouaillaises

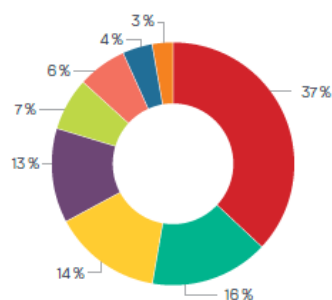
Avec 6 071 GWh de consommation, contre 484 GWh de production, la balance énergétique de la Cornouaille est largement déficitaire. La consommation d'énergie finale est à 70 % imputable aux secteurs résidentiels, tertiaires et aux déplacements. Tous usages confondus, la consommation énergétique du territoire ramenée par habitant est d'environ 23 000 kWh par an. Ce ratio est supérieur de 2,15 % à la moyenne régionale. L'habitat diffus composé très largement de maisons et la part importante de l'électricité pour le chauffage résidentiel expliquent en partie cette différence entre les consommations régionales et cornouaillaises.

Les produits pétroliers (2201 GWh), utilisés principalement comme carburants pour les véhicules (1758 GWh) et pour le chauffage des bâtiments (774 GWh), concentrent la moitié des consommations énergétiques du territoire (48 %). L'électricité est le second type d'énergie le plus sollicité (26 %). Le gaz de réseau, non présent sur l'ensemble du territoire, assure 18 % des consommations. Le bois et le gaz GPL (appelé également citerne ou propane) contribuent respectivement pour 5 % et 2 % des consommations d'énergie.

Le secteur résidentiel (2244 GWh) et le secteur tertiaire (875 GWh) cornouaillais concentrent 51 % des consommations, toutes énergies confondues. Un peu moins d'un tiers des consommations est à imputer aux transports des personnes et des marchandises. Le secteur de l'industrie consomme 763 GWh (16 %), la pêche 4 % et l'agriculture 3 %. La consommation électrique n'a pas les mêmes ratios puisque les bâtiments (résidentiels et tertiaires) « dévorent » 75 % de l'électricité consommée.

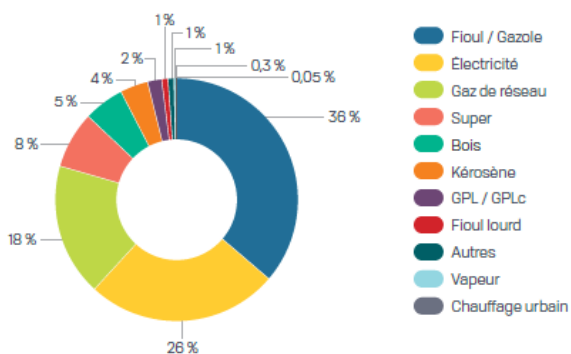
RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE DU TERRITOIRE PAR SECTEUR

- Résidentiel
- Déplacements quotidiens
- Tertiaire
- Industrie
- Fret
- Déplacements exceptionnels
- Pêche
- Agriculture



Données : 2017 Source : Bretagne environnement

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE DU TERRITOIRE PAR TYPE D'ÉNERGIE



Une trajectoire énergétique ambitieuse

Les consommations d'énergie issues des composés fossiles (fioul, gaz et charbon) sont les principales responsables du déséquilibre planétaire. Pour répondre à la problématique du changement climatique, la France s'est engagée dans la réduction de ses consommations énergétiques. Ainsi, ces dernières années, différentes lois (lois Grenelle I et II, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.) ont renforcé le cadre législatif afin d'atteindre

l'objectif fixé à 2050 : la neutralité carbone du pays. Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire d'actionner deux leviers en parallèle : la réduction drastique des consommations et le développement des énergies renouvelables. La Cornouaille est engagée sur cette voie et a obtenu la labellisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) en 2017. L'équilibre énergétique du territoire nécessitera encore de nombreux efforts avant d'y parvenir.

Les énergies renouvelables, un important potentiel à exploiter

Bien que la balance énergétique de la Cornouaille soit déficitaire, le territoire dispose d'une multiplicité de ressources qui sont autant d'atouts pour répondre à l'enjeu du développement des productions énergétiques au plus proche des lieux de consommations.

Le bilan des productions

La production d'énergie en Cornouaille est de 484 GWh en 2017, à 81 % consommée sous forme de chaleur (392 GWh) et à 19 % restituée sous forme d'électricité (92 GW).

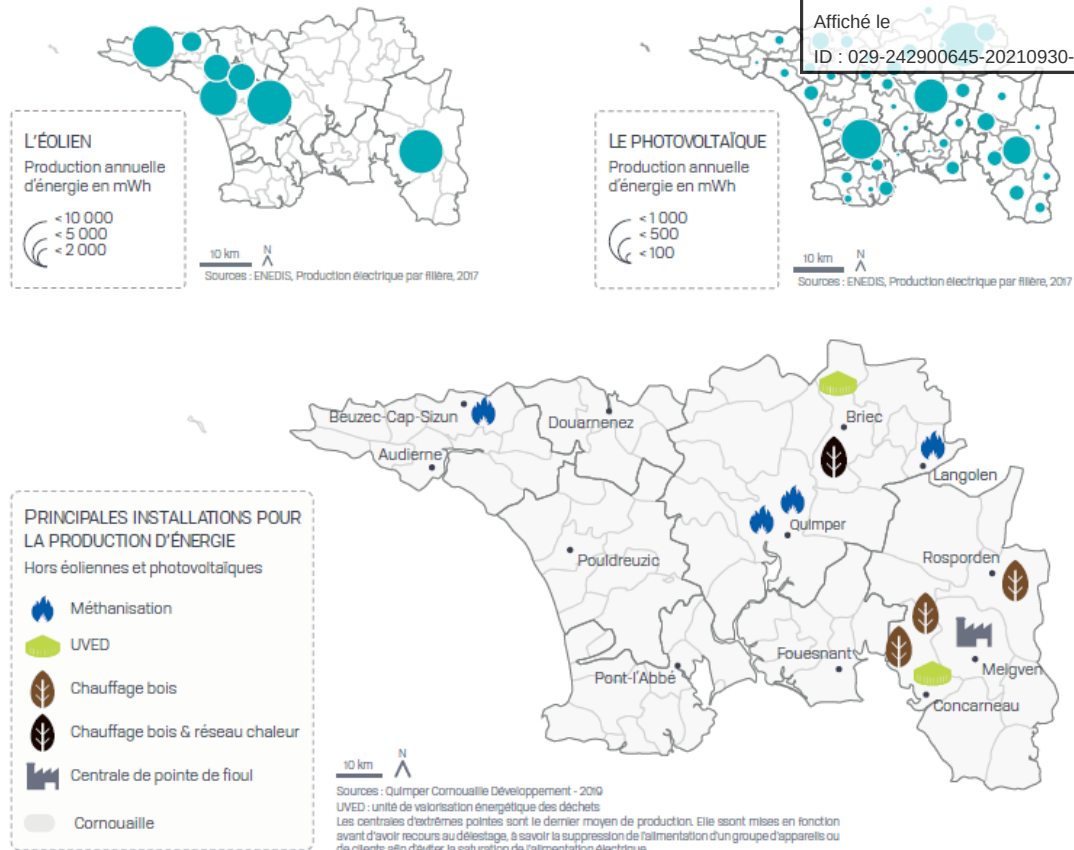
Les territoires de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) fournissent 57 % de cette production locale, notamment grâce aux deux unités de valorisation énergétique des déchets (UVED) implantées à Briec et à Concarneau. Elles alimentent en chaleur des installations tierces pour 63 GWh et réinjectent 23 GWh sur le réseau électrique.

L'électricité renouvelable

En 2017, la production d'électricité du territoire (92 GWh) est en grande partie assurée par l'éolien terrestre (59 %), les unités de valorisation énergétique des déchets (25 %) et les installations photovoltaïques (13 %). Quatre installations agricoles de méthanisation, produisant de l'électricité via une cogénération, complètent ce mix électrique cornouaillais.

Le premier parc éolien breton a été inauguré dans la commune de Goulien, en 2000, dans le cadre du programme « Eole 2005 ». En 2018, suite à la rénovation du site (repowering), de nouvelles machines ont été implantées. Cependant, pour des raisons d'évolution du cadre législatif, la taille des turbines n'a pas pu être augmentée. L'évolution technologique devrait cependant permettre un gain de 20 % de la production. Ainsi, 6 parcs éoliens sont implantés dans le paysage cornouaillais, pour un total de 25 mâts et 36,2 MW de puissance. Un parc de trois machines a dernièrement été mis en service à Pouldergat pour 7,2 MW, et une extension du parc de Guiler-sur-Goyen est prévue pour 2,4 MW. Ces projets vont contribuer à faire croître la production éolienne dans les années à venir. Les perspectives d'implantation de nouveaux projets sont néanmoins limitées en Cornouaille en raison de l'habitat diffus et de la limite des 500 mètres aux habitations. À long terme – et si les expérimentations, notamment au large de l'île de Groix, sont validées par les industriels – l'augmentation de la production électrique éolienne devra passer par l'éolien flottant en mer.

En 2017, la quasi-totalité des communes cornouaillaises dispose d'au moins une installation photovoltaïque. Ainsi, 1 045 installations photovoltaïques bénéficient de « l'obligation d'achat » pour revente d'électricité sur le réseau. La puissance moyenne par installation est proche de 12 kWc. Elle a presque doublé en six ans. La taille des installations varie de quelques kilowatts sur un toit d'habitation jusqu'à 1 200 kWc pour la plus grande, située à Briec.



Les énergies marines renouvelables (EMR)

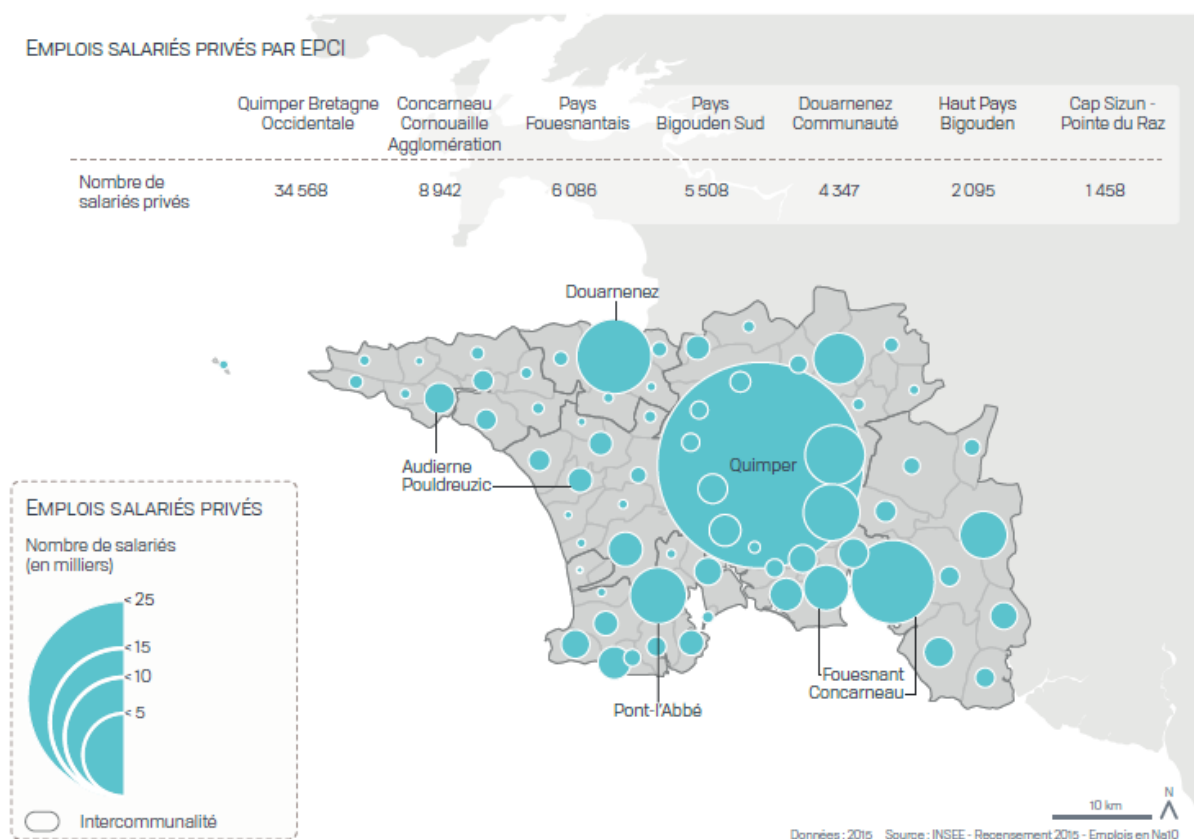
Avec le vent qui la balaye, les courants qui la sculptent et la houle qui la frappe, la Cornouaille dispose d'un potentiel énergétique important sur sa frange littorale. Si des études ont pu être menées ces dernières années, le territoire ne dispose pas à ce jour d'installations d'EMR recensées. Les servitudes maritimes associées aux critères techniques des technologies actuelles ne permettent pas d'envisager à court terme le recensement d'installations. La bathymétrie et l'état de mer pouvant être violent en mer d'Iroise, les industriels doivent consolider leurs techniques avant de pouvoir les implanter au-delà des côtes cornouaillaises. Cependant, la rudesse de ces conditions maritimes peut être un atout pour la validation de prototypage sur des fermes-pilotes de quelques unités.

Avec 113 000 emplois, dont plus de 75 000 dans les services, l'emploi cornouaillais est largement dominé par le secteur tertiaire. En parallèle, 14 % de ces emplois se concentrent dans l'industrie (contre 12 % en France).

L'emploi industriel, une forte composante du territoire

Historiquement, la Cornouaille est un territoire industriel et cette caractéristique se retrouve dans le poids de ce secteur dans l'emploi. Cependant, la composition du tissu industriel est particulière : elle est très marquée par l'agroalimentaire puisque ce secteur représente 45 % des emplois du territoire (contre 36 % en Bretagne et 17 % en France). Des entreprises emblématiques y sont d'ailleurs implantées : Monique Ranou à Saint-Évarzec, Hénaff à Pouldreuzic, Entremont à Quimper, Bonduelle traiteur à Rosporden, la Maison Chancelle – Connétable à Douarnenez... La forte présence d'industries agroalimentaires a permis à la Cornouaille d'être moins touchée par la crise que d'autres territoires. Cette branche de l'industrie est moins soumise aux crises conjoncturelles puisque la Cornouaille, et plus largement la Bretagne, nourrissent des populations bien au-delà de leurs frontières.

Néanmoins, le tissu économique est très varié, en témoigne l'importance d'autres secteurs. Après l'industrie agroalimentaire (IAA), trois domaines concentrent près de 30 % des emplois industriels : on trouve le secteur des « autres industries » (industries manufacturières de réparation et d'installation de machines et d'équipements, la fabrication de textiles...) avec des entreprises comme Armor-Lux, le secteur de la métallurgie avec des entreprises comme Massilly-Franpac à Douarnenez et le secteur des industries de production et diffusion d'énergie, d'assainissement, de gestion des déchets.



Une économie tournée vers les services, mais avec un profil atypique

Avec près de 30 % d'employés et 26 % de professions intermédiaires, le territoire cornouaillais est majoritairement orienté vers les services. Au même titre que le territoire national, le tertiaire est le secteur le plus important en Cornouaille. L'économie locale a cependant des caractéristiques particulières, notamment sur deux points : la surreprésentation des ouvriers (24 % des emplois contre 20 % en France) et la sous-représentation des cadres (12 % contre 18 %).

Près de 75 % des emplois se retrouvent dans ce pan de l'économie : 42 % pour le commerce, les transports et les services divers ; 32 % pour l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

La ventilation en dix secteurs montre cependant deux légères différences entre la Cornouaille et la Bretagne : la part de l'industrie est légèrement supérieure sur le territoire cornouaillais (22 % contre 20 %) et, inversement, les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont moins représentées (14 % contre 16 %). Ces différences sont principalement liées au poids de Brest et Rennes. En effet, les emplois dits « à fort niveau de qualification » se concentrent très majoritairement dans les métropoles. Ces écarts se retrouvent à l'échelle nationale dans des proportions plus importantes. L'industrie représente 16 % et les activités spécialisées, scientifiques et techniques pèsent pour 19 % des emplois salariés privés français.

EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Données : 2015 Source : INSEE - Recensement 2015 - Emplois en Nat 0

La gestion du foncier économique, un enjeu de développement

La Cornouaille comptait, en 2016, 118 ZAE. Cela représente plus de 2 100 ha de foncier économique, et Quimper Bretagne Occidentale (QBO) en concentre 55 %. Par ailleurs, les dix plus grandes ZAE du territoire représentent 40 % du foncier (huit à QBO et deux à Concarneau Cornouaille Agglomération). La plus grande est la zone du Guélen (Quimper) avec 178,5 ha, suivie de Kerdrionou, Creac'h-Gwenn et Ti-Lipig. Près de la moitié du foncier économique situé dans les ZAE cornouaillaises a pour vocation dominante l'activité industrielle et artisanale (44 %). La deuxième catégorie en termes de surfaces concerne les zones dites « polyvalentes » : elles représentent 26 % de l'espace total. Les zones portuaires et maritimes s'étendent sur 153 hectares (7 % du total). Il s'agit d'une particularité propre à la Cornouaille, qui compte six ports de pêche. Pour les secteurs maritimes aux besoins très spécifiques, une spécialisation forte des espaces est privilégiée, notamment pour préserver l'accès à la mer.

Territoire maritime par excellence

Territoire maritime par excellence, la Cornouaille compte aujourd'hui (hors tourisme), soit 8 % de l'emploi total. L'économie maritime du territoire est très marquée par son histoire puisque les produits de la mer alimentaires, la construction navale et le nautisme représentent 90 % des effectifs.

En 2016, le pays de Cornouaille compte près de 8 150 emplois. Il est le troisième territoire maritime de la région, avec plus de 12 % des emplois maritimes bretons. Trois domaines portent l'économie maritime cornouaillaise et concentrent plus de 90 % des effectifs : les produits de la mer alimentaires (66 %), la construction navale (17 %) et le nautisme (12 %).

Avec 5 380 emplois (soit 32 % des emplois bretons), la filière des produits de la mer alimentaires est le domaine le plus important de Cornouaille. Cela représente 66 % des emplois maritimes, contre 25 % en Bretagne. Toute la chaîne de valeur s'y retrouve : la production primaire (pêche), la transformation (mareyage, industrie agroalimentaire) et la commercialisation finale. Avec ses 1 663 emplois, la pêche est très présente en Cornouaille. Plus de 20 % de la pêche française fraîche est débarquée en Cornouaille. La transformation des espèces débarquées y est également effectuée. Tout comme la pêche, le mareyage représente une part importante dans le secteur, soit 11 % des emplois. L'industrie agroalimentaire (ou seconde transformation) marque le tissu économique local. Sa présence est historiquement liée à la proximité de la ressource et surtout au savoir-faire reconnu dont bénéficie le territoire. Le poids des 2 200 emplois de l'IAA est un marqueur important de la spécificité économique de la Cornouaille puisque la concentration des industries agroalimentaires y est plus forte qu'en Bretagne.

L'importance de la construction navale est la seconde spécificité du territoire. En effet, les pays de Brest, Lorient et de Cornouaille se partagent 95 % des emplois du secteur. Avec 1 345 emplois, la construction navale représente 17 % de l'emploi maritime cornouaillais. Ils sont principalement localisés à Concarneau, qui bénéficie d'une cale sèche depuis 2002.

La filière nautique compte 981 emplois et, bien qu'elle soit présente partout en Bretagne, il s'agit d'une spécificité du territoire, notamment au regard du poids de l'industrie nautique et de la course au large. Toute la filière nautique se retrouve sur le territoire : de la formation (institut nautique de Bretagne et centre nautique des Glénans à Concarneau, pôle Finistère course au large à Port-la-Forêt, etc.), des entreprises innovantes (CDK Technologies à La Forêt-Fouesnant, Pogo Structures à Combrit, etc.) et des commerces spécialisés.

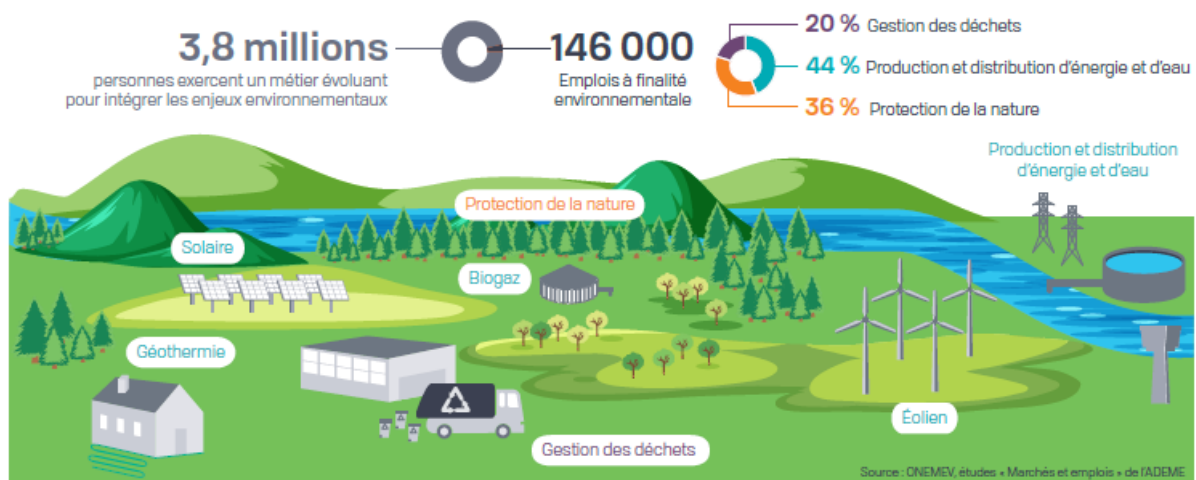
Le nombre d'emplois « verts » en net croissance

La transition écologique est une véritable opportunité pour tous les citoyens français. Elle permet de répondre à de grands enjeux environnementaux en s'éloignant des énergies fossiles, comme énoncé à l'article 2 des accords de Paris sur le climat. Elle est aussi créatrice d'emplois sur l'ensemble du territoire.

En 2017, l'Ademe et le ministère de la Transition écologique et solidaire estiment à près de 4 millions le nombre de professionnels travaillant dans l'économie verte. La transition écologique en cours tend à s'étendre à l'ensemble des secteurs de l'économie, les professions intégrant de plus en plus les enjeux environnementaux. En France, ce sont près de 3,8 millions d'emplois qui se développent dans l'économie verte. Le bâtiment est particulièrement concerné : les nouvelles normes et les aspirations des consommateurs obligent les constructeurs à se tourner vers des bâtiments durables, construits avec des matériaux écologiques.

Tous les territoires bénéficient de cette transition et l'Ademe estime à 146 000 le nombre d'emplois « 100 % verts ». Ces métiers à finalité environnementale représentent ainsi 0,5 % de l'emploi en

France en 2014. Ils sont aussi en nette croissance, soit + 8 % entre 2006 et 2014. Tous les secteurs sont touchés : gestion des déchets, production et distribution d'énergie, agriculture, pêche, tourisme, nature, industrie, transports... Certaines activités ont déjà connu une hausse très importante des emplois directs entre 2006 et 2016 : + 250 % pour le biogaz, + 106 % pour l'éolien, + 212 % pour la géothermie...

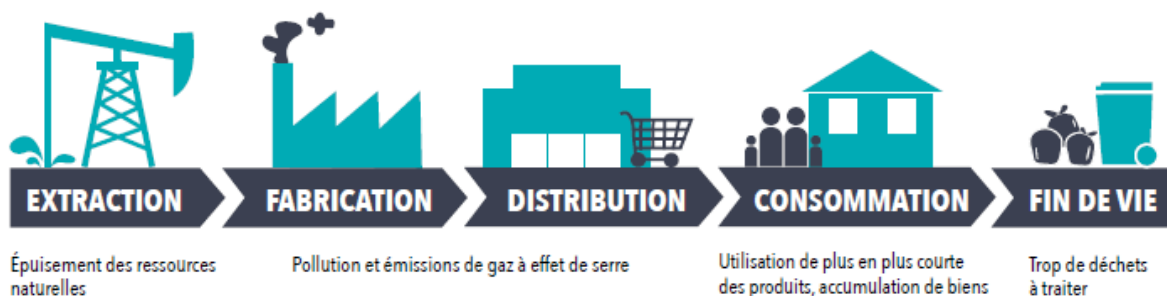


L'économie durable, du modèle linéaire à l'économie circulaire

Le modèle linéaire sur lequel se basent les sociétés occidentales depuis plusieurs siècles consomme beaucoup de ressources. En 2019, le jour du dépassement, à savoir la date à laquelle l'humanité a consommé la totalité des ressources renouvelables en une année, est arrivé le 29 juillet. Depuis cette date, les hommes vivent à crédit, épuisant les ressources des générations futures. En conservant les rythmes actuels de consommation, il faudrait l'équivalent de 2,7 Terres si toute la population mondiale vivait comme les Français. Il en faudrait cinq avec le mode de vie des Américains. La population mondiale continue pourtant de croître, obligeant ainsi les sociétés humaines à changer de paradigme pour assurer à long terme leur survie.

Pour inverser la tendance, l'économie circulaire prend alors tout son sens. Elle se base sur une moindre exploitation de matière première, une fabrication et une distribution vertueuse, tant environnementale que sociale, une consommation plus responsable et plus locale. L'économie circulaire a pour objectif de faire plus et mieux avec moins, notamment en produisant moins de déchets et en les valorisant. Après le tri, ils sont réutilisés, réparés, deviennent la matière première pour fabriquer de nouveaux objets ou sont transformés en une ressource par le compostage, la méthanisation... En Cornouaille, la transition a déjà démarré et les initiatives locales ne manquent pas. Soucieux de proposer un modèle plus respectueux de l'environnement, ces projets sont aussi créateurs d'emplois locaux ou vecteurs de lien social.

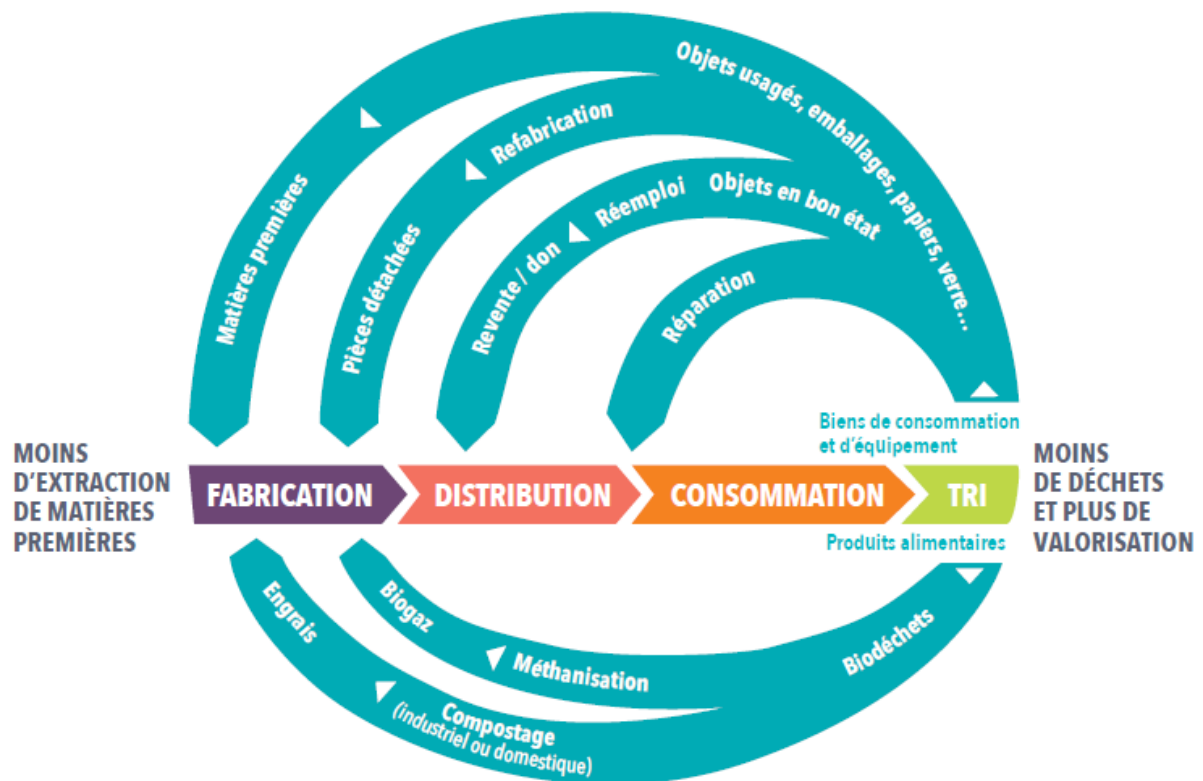
L'économie linéaire



1. Source : Global Footprint Network, national footprint accounts 2019.

Source : Ademe

L'économie circulaire, ses principes et ses représentants cornouaillais



Article 2 – Ambitions du CRTE

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210930-DE_79_2021-DE

Le CRTE Ouest-Cornouaille-Odet identifie trois 3 thématiques fédératrices :

- les mobilités,
- l'eau/assainissement,
- et les déchets.

Ces sujets représentent des enjeux extrêmement forts à l'échelle de la Cornouaille.

Également porteur de sens dans le cadre des transitions écologique le thème des transitions énergétiques, tant sous l'angle des diminutions des consommations que de celui de l'augmentation des capacités de production en énergie renouvelable est porté par le territoire.

Enfin le cinquième pilier du CRTE Ouest-Cornouaille-Odet est constitué d'un grand thème couvrant les transitions économiques et les enjeux fonciers qui impactent nos capacités de développement, sur l'emploi, l'accès au logement et la vitalité de nos différentes centralités.

Ce contrat de relance et de transition écologique de Cornouaille est construit dans un contexte de sortie espérée de la crise sanitaire due au Covid, contexte marqué par une accélération de deux éléments structurants pour la Cornouaille :

- Un fort regain d'attractivité appuyée sur des atouts forts pour les populations souhaitant vivre et travailler en Bretagne (littoral Atlantique, préservation des effets du réchauffement climatique, lien social préservé, réseau de villes petites et moyennes...) se voyant nettement revalorisés à la fois par une bonne résistance de l'économie, une relative préservation des effets du Covid et une accélération des pratiques numériques. Ce regain d'attractivité concerne le tourisme, l'accueil de retraités mais il doit surtout permettre l'arrivée ou le retour des actifs.
- Une très forte pression sur le foncier et l'immobilier, valeur refuge de la crise, qui résulte surtout du regain d'attractivité d'une part et d'une volonté politique de réduction des consommations foncières d'autre part.

Par ailleurs, l'accessibilité de la pointe Bretagne et notamment de la Cornouaille reste à parfaire au plan ferroviaire. À ce sujet les élus cornouaillais restent persuadés que l'aménagement de la ligne grande vitesse entre Rennes et Nantes via Redon (LNOBPL) doit permettre un gain de temps de parcours complémentaire pour toute la Bretagne sud vers Paris et bien sûr vers Rennes et Nantes.

Ces constats ont amené les élus à travailler sur la manière d'accompagner le territoire dans une perspective durable autour des mobilités, de l'usage de l'eau et de la gestion des déchets. Par ailleurs, le CRTE, est un levier pour développer encore plus les initiatives en faveur des transitions énergétiques, filière sur laquelle les Cornouaillais souhaitent fortement s'appuyer. Enfin, au-delà des actions de relance et des axes d'une politique de transition écologique, des politiques volontaristes dans les champs de l'action foncière, d'une offre renouvelée de logements, d'actions d'attractivité et d'accueil de nouveaux actifs, de formation et d'insertion, de maîtrise des flux d'installations des retraités comme des flux touristiques doivent être menées et soutenues par l'ensemble des partenaires des collectivités locales.

Ces politiques se déclineront dans les années à venir dans une dynamique de relance post-Covid et dans une volonté de transition écologique.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210930-DE_79_2021-DE

Article 3 – Les orientations stratégiques

Transitions écologiques

mobilités, déchets, eau et assainissement

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210930-DE_79_2021-DE

Mobilités

Enjeux

Constats transversaux

- Des déplacements dépendants de la voiture
- Des zones rurales mal desservies en transports en commun
- Un réseau régional orienté vers la ville centre et qui connecte mal les EPCI entre eux
- Des difficultés d'accès aux structures de services publics
- Des pressions saisonnières sources d'encombrements et de pollution
- Et par conséquent tenir compte des nouvelles dispositions de la loi de Mobilité (LOM), afin de désenclaver les territoires ruraux, d'éviter le recours excessif aux véhicules polluants et de répondre à l'urgence environnementale.

4 entrées de réflexion pour appréhender les projets mobilité sous l'angle des usages

1. La mobilité du quotidien, dominée aujourd'hui par la voiture.
2. Les mobilités actives
3. La mobilité inclusive
4. La mobilité touristique

L'importance pour chaque projet de répondre simultanément à plusieurs usages

Des projets de mobilité qui doivent répondre à quatre enjeux

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (objectif de réduction de 40%)
 - *Quelles alternatives à la voiture solo ? Quelles solutions de mobilités décarbonées ?*
- Mailler et desservir le territoire y compris dans les zones reculées
 - *Quelles infrastructures ou solutions de maillage du territoire ?*
- Renforcer l'image d'un territoire « éco mobile » pour favoriser un tourisme durable, plus responsable et vertueux dans ses mobilités
 - *Quelles solutions pour le dernier kilomètre et les déplacements sans voiture ?*
- Développer l'inclusion des populations (liaisons domicile-travail pour les actifs sans solution de mobilité, domicile-services pour les personnes âgées, diminution des coûts de déplacement pour les usagers, ...)
 - *Quelle offre pour les publics les plus fragiles ?*

Enjeux

Constats transversaux

- Un coût de traitement des déchets qui augmente
- Des investissements à réaliser pour mettre aux normes les outils de collecte et de traitement
- Une économie circulaire à développer au niveau du territoire
- Une quantité de déchets verts et de déchets de bois (bois B) en forte croissance.

3 axes de réflexion pour appréhender les projets de gestion des déchets

1. Réduire - réutiliser
2. Valoriser - recycler
3. Gouvernance

Réduire - réutiliser

- **La limitation /diminution de la production des déchets ménagers et assimilés**
 - Tarification incitative (Pays Fouesnantais)
 - Compostage domestique individuel
 - Promouvoir la consigne des emballages
- **La prise en compte de la généralisation du tri à la source des biodéchets à compter de 2025 (Loi de transition énergétique pour la croissance verte [LTECV])**
 - Obligation de mise en place d'une collecte dédiée, via une collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire, en complémentarité du compostage individuel.
 - Augmentation du budget collecte (surcoût estimé à 20-25€/habitant/an, source ADEME)

Valoriser – recycler dans une logique d'économie circulaire

- **Valorisation énergétique,**
 - Améliorer les taux de valorisation énergétique des unités de valorisation énergétique (UVE),
 - Méthanisation, pyrogazéification
- **Plateforme territoriale de compostage** des déchets verts, déchets alimentaires, boues
 - Production d'un amendement organique pour l'agriculture locale
 - Protection des sols contre l'érosion, la lixiviation de l'azote
 - Stockage du carbone dans le sol
- **Production de matières premières de recyclages** réintroduites dans le process de fabrication
- **Valorisation locale des mâchefers** issus de l'incinération

Gouvernance

- **Harmoniser la gouvernance sur la gestion des déchets à l'échelle du territoire :** 2 syndicats de gestion (Sidepaq et Valcor), des compétences différenciées (traitement des déchets, valorisation, exploitation des déchèteries)

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 06/10/2021
ID : 029-242900645-20210930-DE_79_2021-DE

Eau et assainissement

intégrant les risques de submersion

Enjeux

Constats transversaux

- Un réseau hydrographique dense mais essentiellement de surface (peu de nappes)
- Une qualité de l'Eau contrastée (certains bassins versants sont touchés par des nitrates)
- Des perturbations du cycle de l'eau liées aux activités humaines – en particulier sur la qualité des eaux rejetées en mer : du fait de la conchyliculture, pisciculture ...
- Le changement climatique aggrave les vulnérabilités locales : impact sur le débit des cours d'eau et la faible capacité de la nappe

Fort impact de l'évolution des réglementations

- Le SDAGE promeut les études « HMUC » (Hydrologie, Milieu, Usages, Climat) qui cherchent à mesurer l'impact du réchauffement climatique sur les ressources en eau, et la pression sur l'eau potable (incidences : problèmes d'alimentation, barrage, et stockage).
- Directive de 1998 : réalisation de Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- Nouvelle réglementation sur les pesticides - Avril 2021 : l'ARS modifie sa méthodologie de classification des métabolites de pesticides : très fort impact sur la conformité de la ressource en eau.
- Instruction de la DGS de décembre 2020 : Intégration de nouvelles molécules dans l'analyse de la qualité des eaux, notamment pour les pesticides et leurs métabolites => Dégradation des résultats avec mise en lumière de la présence de ces molécules (même si les seuils sont bien en-deçà des limites sanitaires)

3 axes de réflexion pour appréhender les projets d'eau et d'assainissement

1. Sécuriser la ressource en eau potable
2. Améliorer les systèmes d'assainissement et les financements
3. Promouvoir la gestion intégrée de l'eau pluviale pour limiter l'artificialisation des sols
4. Recouvrer la qualité de l'ensemble des masses d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau

Sécuriser la ressource en eau potable

Enjeu 1 : sécuriser – interconnecter

- Renforcer les secours d'approvisionnement par des interconnexions : pouvoir alimenter un secteur donné par d'autres unités de distribution : pour éviter en cas d'incident ou de

pollution, autre chose que le recours à des bouteilles eau potable
raccordement à un Château d'eau sur le territoire Ouest en cou

Enjeu 2 : adopter des mesures concertées pour répondre à l'évolution des normes de l'ARS en termes d'évaluation de la qualité de l'eau, réduction des métabolites des pesticides en privilégiant les mesures préventives

- Nouveaux investissements à réaliser pour réduire l'impact des pesticides sur l'eau potable : conformité de 98 % de la ressource, pourrait chuter à 20/30 % dans le cas contraire (à confirmer). Ex à suivre/approfondir: Pays Bigouden semble en avance (l'usine de Bringall utilise du charbon actif + ultrafiltration), Pont l'Abbé répond aux nouvelles normes.
- Amélioration de la protection des ressources (protection des captages/forages et des cours d'eau) pour conforter le travail engagé sur lutte contre les pollutions.

Enjeu 3 : optimiser la gestion patrimoniale

- Augmenter le volume des investissements sur les réseaux, les ouvrages et les moyens de contrôle afin d'améliorer leur fonctionnement (limitation des fuites sur réseaux et limiter les risques de casse - Ex: problèmes sur les canalisations AEP été 2020 à Quimper.

Enjeu 4 : impact du réchauffement climatique sur la ressource en eau

- Anticipation de certains territoires pour conserver des réserves en période de haute saison touristique, les marges se réduisent – ex: *Pays Fouesnantais*
- Créer de nouvelles retenues d'eau pour mieux intégrer les variations saisonnières de la consommation de l'eau du fait de l'afflux croissant de touristes et de l'assèchement progressif et constant ces dernières années des ressources en eau.

Enjeu 5 : maîtrise de la consommation

- Actions de communication vis-à-vis des populations et des industriels, sur l'intérêt d'une économie d'eau.

Enjeu 6 : impact RH dans les collectivités

- Accélérer le virage technologique : SIG (réseaux), BIM (ouvrages), Asset Management (gestion patrimoniale) au sein des collectivités et structures de gestion.

Améliorer les systèmes d'assainissement (pour éviter les rejets vers le milieu naturel et/ou les surcharges des stations)

- Vigilance à maintenir sur la qualité des eaux de baignade qui constituent un enjeu économique majeur pour les territoires de l'Ouest – Des investissements ont déjà été réalisés pour améliorer l'étanchéité des réseaux et les rejets des eaux usées, ex : station d'épuration des eaux usées (STEP) du Pays Fouesnantais : 15 M€.
- Amélioration des réseaux à poursuivre : (réseau unitaire : bassins de stockage/restitution pour traitement) et surtout des assainissements non collectifs (ANC) dont le taux de non-conformité est important, finançables par l'Agence de l'eau.

- Modernisation des réseaux (STEP) plutôt qu'investissement dans de nouvelles stations.
- Quimper : les réseaux datent de 60 ans (cf. incident de novembre 2020). Schéma Directeur en cours d'étude pour définir un vaste plan de modernisation et être éligible à de potentielles subventions de l'AELB.
- Prospective / réglementation : modernisation des STEP avec le déploiement, si possible, de la « REUSE » (réutilisation des eaux usées traitées).

Promouvoir la gestion intégrée de l'eau pluviale

- Limiter l'artificialisation des sols dans les projets d'aménagements
- Promouvoir la déconnexion progressive des rejets vers les réseaux par le développement des mesures de récupération et d'infiltration des eaux de pluie (désimperméabilisation)
- Encourager la gestion qualitative des eaux pluviales et le traitement à la parcelle dans les documents d'urbanisme
- Engager une étude d'harmonisation des compétences des EPCI en matière de gestion de l'eau

Transitions énergétiques

Enjeux

Constats transversaux

La transition énergétique est avant tout le résultat d'une prise de conscience du changement climatique qui nécessite d'agir localement sur 2 volets en même temps :

- **Diminuer drastiquement les consommations énergétiques du territoire**

En Cornouaille, 2 secteurs concentrent 80 % des consommations d'énergie finales du territoire, et revêtent, de fait, deux axes prioritaire dans un objectif de résultat d'abaisser la consommation énergétique du territoire :

- le transports des personnes et des marchandises (29 %) *(Ce volet n'a pas été traité dans cet atelier mais intégré au chapitre mobilité du CRTE)*
- le résidentiel & tertiaire (51 %)

- **Augmenter significativement les productions à base d'Energies Renouvelables**

La Cornouaille du fait de sa position péninsulaire dépend des territoires voisins pour son approvisionnement énergétique. Sa balance énergétique est très largement déficitaire : 8 % de ses besoins énergétiques sont couverts par des moyens de production locaux. Cette part de production est faible mais assurée à 93 % par des énergies renouvelables : éoliennes, installations photovoltaïques, installations de méthanisation, unités de valorisation énergétique des déchets et quelques unités de chaufferie bois déchiqueté associées pour certaines à un réseau de chaleur.

Pour réduire cette « dépendance », il convient d'accélérer toutes les énergies renouvelables en Cornouaille. Le territoire dispose d'une multiplicité de ressources telles que les courants marins, les matières méthanogènes, le bois, mais pour lesquels certains freins sont à lever pour amplifier une dynamique locale.

Outre ces deux enjeux directs liés au changement climatique, la transition énergétique est également une opportunité à saisir afin de développer un écosystème d'entreprises engagées dans la transition énergétique.

Ces actions s'inscrivent dans les démarches des plans climat-air-énergie territorial (PCAET) engagés dans quelques EPCI cornouaillais et obligatoire pour certains d'entre eux (QBO, CC Pays Fouesnantais, CC Pays Bigouden Sud) ou volontaire (CC de Douarnenez Communauté engagée).

3 entrées de réflexion pour appréhender la transition énergétique

1. Maîtriser de la demande en énergie
2. Développer les énergies renouvelables
3. Créer un cluster transition énergétique cornouaillais

Transitions économiques

services de proximité, aliment, commerce, usages numériques, tourisme, maritime (halieutique, construction navale, nautisme)

Enjeux

Constats transversaux

- Une économie cornouaillaise avec un poids important des activités alimentaires et de leurs fournisseurs et services
- Des difficultés de développement des activités liées notamment aux recrutements, voire à la capacité à loger les actifs recrutés
- La formation de jeunes et de l'adaptation de l'offre aux besoins des entreprises requestionnées
- L'émergence de nouvelles activités à forte valeur ajoutée à mieux accompagner et structurer (énergies, services, logistique...)
- Un secteur commercial en mutation et confronté à des mutations contradictoires (e-commerce, circuits courts, renforcement des centralités, pression foncière des périphéries...)
- La raréfaction de l'offre foncière y compris pour les activités et la pression immobilière

4 axes de réflexion pour appréhender les questions de transitions économiques

1. Répondre aux enjeux d'attractivité territoriale et de l'emploi de manière concertée

2. Rechercher des solutions pour l'accueil des populations et des actifs (offre immobilière adaptée répondant au parcours résidentiel)
3. Adapter le système de formation à destination des jeunes (formation initiale) et des salariés (formation continue), afin d'attirer et retenir les actifs
4. Permettre l'insertion de tous dans une perspective de plein emploi

Des filières vectrices d'emploi impactées par la transition écologique et à accompagner dans la durabilité de leurs activités

- Aliment
- Maritime (halieutique, conchyliculture, construction navale, nautisme)
- Industries diverses
- Numérique
- Tourisme
- Commerce

Transitions écologiques

mobilités, déchets, eau et assainissement

Mobilités

1. Développer les infrastructures et les usages cyclables

Objectifs

- *Développer les solutions cyclables alternatives à la voiture individuelle sur l’ensemble du territoire pour réduire les émissions de GES*
- *Renforcer l’attractivité touristique en améliorant les itinéraires de mobilités douces, renforcer l’approche écotourisme*

Actions phares

- **Étendre les pistes et voies cyclables**
- Elargir les routes départementales pour y intégrer des voies cyclables
- Ramifier les territoires mal desservis
- Installer les boucles touristiques
- Valoriser le relais vélo du PEM à Quimper et des autres PEM de Cornouaille
- Renforcer la location de vélos à assistance électrique (VAE) sur les territoires
- Renforcer et étendre le stationnement vélo notamment sécurisé

Conditions de réalisation

- L’articulation des réseaux cyclables aux autres offres de mobilité (penser les liaisons, inscrire les schémas vélo dans les PDM)
- Une réflexion à l’échelle du territoire pour créer un réseau cyclable (y adosser des boucles touristiques dans un second temps)

2. Améliorer la desserte de transports collectifs sur l’ensemble du territoire

Objectifs

- *Simplifier les déplacements quotidiens concurrençant l'usage de la voiture individuelle*
- *Permettre les liaisons entre EPCI, en particulier pour l'accès aux sites touristiques*
- *Élargir les périmètres accessibles par les bus hors zone AOM,*
- *Permettre des séjours touristiques sans voiture pour attirer des populations non motorisées*
- *Désengorger les sites touristiques et préserver la qualité paysagère*

Actions phares

- Créer de nouvelles **lignes de bus et cars entre EPCI**
- Étendre les lignes de Quimper vers des territoires non reliés
- Améliorer des intermodalités (temps d'attentes, distances entre les stations)
- Élargir les horaires desservis par les transports collectifs
- Organiser des parkings avec navettes afin de préserver la qualité paysagère des espaces littoraux sous pression touristique

Conditions de réalisation

- Développement des liens entre les autorités organisatrices de mobilité (AOM) – Aller vers la création de bassins de mobilité

3. Favoriser le covoiturage et l'autopartage

Objectifs

- *Développer les solutions alternatives à la voiture individuelle sur l'ensemble du territoire pour réduire les émissions de GES*

Actions phares

- Construire de **nouvelles aires de covoiturage**
- **Déployer des solutions de mise en relation sur les parcours du quotidien**
- Promouvoir les solutions d'autopartage

Conditions de réalisation

- La coordination entre territoires pour assurer une bonne répartition des aires (en lien avec le département)
- Un travail avec les entreprises (financements, favoriser l'accès aux zones d'activité)
- La pérennité des subventions dédiées aux aires de covoiturage par le Département

4. Moderniser et diversifier les parcs de véhicules publics

Objectifs

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des transports collectifs

Actions phares

- **Moderniser le parc de bus et cars** pour des transports collectifs moins émetteurs de GES
 - Études préalables au changement de motorisation des transports
 - Pour être en mesure de choisir la motorisation la plus adaptée au territoire
 - Pour anticiper les coûts de remplacement et les frais d'exploitation supplémentaires engendrés notamment par les moteurs au gaz (20 à 30% plus cher que les moteurs thermique), électriques ou à hydrogène,
 - Investissements : Changement de motorisation des véhicules thermiques (gaz, hydrogène, électrique ?)

5. Créer une offre diversifiée de transports à la demande (TAD) pour différents publics

Objectifs

- Construire des réponses ajustées aux besoins spécifiques (selon les territoires et les publics) que certaines lignes de TC peu fréquentées et émettrices de GES
- Assurer une desserte des lieux d'emploi pour les personnes actives sans solutions de mobilité sur des horaires ou territoires non desservis par les transports collectifs
- Répondre aux besoins des différents publics dans une logique inclusive

Actions phares

- **Évaluer les services TAD** existants et les améliorer pour un meilleur ajustement de l'offre aux besoins avec mise en place de systèmes de TAD dynamique (horaires, publics, coûts, services...)
- Mobiliser les partenaires compétents selon les publics ciblés – ex. Mobil emploi pour les navettes domicile - travail

6. Créer les conditions de la « dé-mobilité » par une approche transversale impliquant différentes politiques publiques

Objectifs

- *Éviter des déplacements et réduire les émissions de GES ou les engorgements*
- *Réduire les distances nécessaires pour les personnes actives => Rapprocher lieux de vie et lieux de travail*

Actions phares

- Réduire les distances parcourues en encourageant les mobilités inversées
 - Revitaliser les bourgs, densifier des espaces de vie, créer d'espaces de coworking
 - Prendre en compte de manière renforcée l'enjeu des mobilités inversées dans les documents d'urbanisme
- Collaborer avec les entreprises du territoire pour :
 - Assurer que l'ensemble des entreprises de plus de 50 salariés ait élaboré un plan de déplacement réglementaire
 - Identifier les besoins et possibilités d'alternatives à la voiture (TC, vélos...)
 - Amener les entreprises à encourager le covoiturage dans le cadre des PDE
- Développer le télétravail :
 - Tout en prenant en compte les difficultés générées par le télétravail (perte du lien social en entreprise), il s'agit d'une composante de la réduction des déplacements

Conditions de réalisation

- Coordinations territoriales pour des choix concertés d'armature territoriale et d'installations d'activités
- Déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire

7. Informer, communiquer, sensibiliser pour renforcer l'accessibilité de l'offre et faire évoluer les comportements et les pratiques

Objectifs

- *Faire connaître les offres pour les rendre plus efficientes*
- *Faire évoluer les comportements et les pratiques*

Actions phares

- Produire, actualiser ou coordonner les cartographies des réseaux de mobilité du territoire
- Structurer l'information et la communication sur l'offre de mobilité à l'échelle de la Cornouaille (plateformes de mobilité)
- Articuler les projets avec le projet de maison des mobilités, dans le cadre du PEM Quimper horizon 2024

- Réfléchir pour des services interface adaptés et efficaces (ex. plateforme de mise en lien covoiturage)

Déchets

8. Développer les coopérations entre les deux syndicats de gestion des déchets et viser l'optimisation des unités de traitement

- Créer les conditions pour le renforcement la coopération à moyen terme des deux syndicats de gestion des déchets, en associant les autres EPCI partenaires
- Améliorer la valorisation des thermies résiduelles des incinérateurs
- Adapter le site de Lezinadou (Plomeur) pour permettre la gestion de déchets organiques en compostage

9. Améliorer les déchetteries et développer les recycleries

- Mettre en place de nouvelles recycleries et étendre l'activité des recycleries existantes
- Réaliser des projets de mise en place d'un contrôle d'accès aux déchèteries
- Travailler à la mise aux normes de sécurité sur certaines déchèteries (Douarnenez, Concarneau)
- Réaliser une étude pour **accompagner les EPCI à mettre en place la facturation aux professionnels**
- Mettre en réseau et structurer les recycleries, permettant l'ouverture vers les entreprises avec, à terme un travail sur un projet de matériau-thèque à l'échelle Cornouaille (masse critique)

10. Créer une filière de collecte et de traitement des biodéchets harmonisée à l'échelle du territoire

(Loi de transition énergétique pour la croissance verte [LTECV] sur l'obligation du tri à la source des biodéchets à compter de 2024)

- Distribuer des composteurs individuels aux particuliers
- Réaliser des études techniques et économiques pour la mise en place d'une collecte des biodéchets harmonisée
- Créer des partenariats avec les agriculteurs pour promouvoir le compostage à la ferme
- **Construire de nouvelles capacités de compostage centralisé** (augmentation de la capacité de l'unité existante de Plomeur et/ou construction d'une autre unité centralisée)

11. Améliorer la valorisation des mâchefers

- Travailler à la mise en place d'une couverture de la plateforme de maturation des mâchefers existants afin de mieux gérer les eaux pluviales, éventuellement avec panneaux photovoltaïques.
- Réaliser une étude pour la mise en place de dispositifs afin d'utiliser les mâchefers localement (en intégrant la dimension d'acceptation sociale) via
 - Des partenariats avec des entreprises privées
 - Des dispositifs contraignant dans les passations de marchés de travaux d'aménagement

12. Valoriser les déchets de bois (Bois B) collectés en déchèterie par pyrogazéification

- Construire d'une unité de pyrogazéification territoriale pour produire de l'hydrogène vert et/ou de l'énergie thermique et électrique (sous réserve de réussite des unités pilotes françaises)

13. Mettre en place une filière locale de consigne des emballages en lien avec les entreprises

- Déployer des systèmes de récupération des bouteilles en verre
- Consigner les emballages de restauration et autres

Eau et assainissement

intégrant les risques de submersion

14. Investir sur les infrastructures de transport et de traitement afin de sécuriser l'approvisionnement en eau

- **Sécuriser l'interconnexion des réseaux de transport et de traitement de l'eau**
- **Optimiser la gestion patrimoniale** des réseaux (investissements sur les réseaux, les ouvrages, postes de relevage...)
- Travailler aux profils de baignade et vulnérabilité des zones conchyliques
- Répondre aux problématiques des métabolites
- Harmoniser les schémas
 - Schémas directeurs d'assainissement et des systèmes d'auto-surveillance (Agence de l'Eau)
 - Schémas directeurs des eaux pluviales avec intégration de la déconnexion des réseaux EP, et compléments sur les prescriptions PLU de gestion des eaux à la parcelle, et gestion des macro-déchets

15. Réaliser des études amont à l'échelle globale du territoire

- Mettre à jour le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) de 2014 sur le volet sécurisation
- Réaliser les études amont de manière coordonnée
 - Etude HMUC sur le Pays
 - Etude d'économies d'eau
 - Etude sur la gouvernance pour « la gestion des petits et grands cycles », harmonisation des compétences par EPCI

16. Réaliser les études de remise à niveau des filières ANC, pour remettre à niveau les priorités de travaux et mobiliser les aides possibles de l'Agence de l'Eau

17. Prendre en compte les PAPI en cours d'élaboration et prévoir des actions plus ambitieuses sur les secteurs spécifiques les plus exposés au risque de submersion érosion

- Secteur Odet (Quimper)
- Secteur Côtiers (digues)
- Cordons dunaires
- Sécurisation de certaines STEP exposées

Conditions de réalisation : des projets qui doivent s'appuyer sur une coordination entre différents échelons institutionnels

- Avec les communes et EPCI dans le cadre d'une mise en cohérence des compétences et l'étude du fonctionnement des territoires avoisinants (Finistère...), fonctionnement global à étudier et à prendre en compte dans le CRTE.
- Engager dans un premier temps des études de mise à jour de documents cadres et d'intégration des nouvelles priorités ARS, ANC...Département.
- En matière d'investissement, il a été demandé aux EPCI de transmettre la liste des projets en cours sur leur territoire, afin de permettre la sélection d'actions prioritaires à inscrire dans les 4 enjeux supra-cités, et en particulier sur l'enjeu de sécurisation de la ressource et de l'amélioration des réseaux d'assainissement dont l'état est préoccupant sur certains territoires.

Transitions énergétiques

18. Maîtriser la demande en énergie

- **Réhabiliter le patrimoine bâti des collectivités** et améliorer les systèmes d'éclairage public
- **Rénover les logements privés en renforçant les dispositifs d'accompagnement (TYNEO, OPAH...) et accompagner les économies d'énergie** dans les bâtiments « petit tertiaire »,
- Renforcer les moyens du **Réseau TYNEO**, promouvoir les services **conseil en énergie partagé** proposé par le SDEF à l'attention des collectivités cornouaillaises et développer un **réseau de maisons de l'habitat** en Cornouaille
- **Créer un outil commun mutualisé** (SEM, SPL ou EPL) pour aider les élus à **porter des projets complexes de rénovation énergétique**
- Encourager les **actions de maîtrise de la demande en énergie** des secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'industrie
- Inciter l'utilisation des **matériaux bio-sourcés** lors des rénovations

19. Développer les énergies renouvelables

- Inciter le **déploiement des systèmes solaires**
- Faire des **énergies marines renouvelables** (EMR) une filière moteur en Cornouaille (éolien flottant, houlomoteur, hydrolien...)
- Déployer les outils de **cadastre solaire** existants, en apportant un appui adapté à chacun des différents publics cibles (propriétaires, bailleurs sociaux, entreprises, exploitants agricoles...)
- Encourager la structuration des **initiatives citoyennes**
- Développer la méthanisation sans recours aux cultures dédiées
- Relancer les initiatives de valorisation énergétique du bois
- Développer les dispositifs photovoltaïques au niveau des équipements publics
- Engager la Cornouaille dans l'**hydrogène vert**, vecteur stockage de l'énergie renouvelable (notamment sur l'unité du Sidepaq)

20. Créer un cluster transition énergétique cornouaillais

- Développer un **réseau des entreprises** qui se sont inscrites dans la dynamique des transitions énergétiques
- Promouvoir les **compétences et le savoir-faire des entreprises** à la pointe des innovations technologiques
- Répondre aux **besoins en formation des entreprises** (cursus d'ingénieurs et développeurs, techniciens, ouvriers qualifiés...)
- Promouvoir la Cornouaille comme **territoire d'expérimentation et** soutenir les **salons professionnels dédiés à la transition énergétique**

Transitions économiques

services de proximité, aliment, commerce, usages numériques, tourisme, maritime (halieutique, construction navale, nautisme)

21. Renforcer le rôle de la Cornouaille en tant que pôle de développement durable de l'alimentaire

- Renforcer l'animation des **réseaux d'entreprises et d'acteurs de l'innovation et de la formation à travers le déploiement du pôle de compétence alimentaire** (ADRIA, CEATECH...)
- Faciliter l'**acquisition du foncier** pour les petits producteurs et mettre en lien les acteurs du foncier en matière d'agriculture
- Proposer un **accompagnement à l'installation des petits exploitants agricoles**

22. Affirmer l'identité maritime de la Cornouaille sur toutes ses dimensions

- Maintenir **les compétences et les ressources de formation** dans le domaine de la pêche, de la conchyliculture, de la construction navale et du nautisme
- Mener une **stratégie de développement** à long terme au niveau des zones portuaires (foncier, nouvelles activités) en poursuivant notamment les actions de **digitalisation des criées** et de **modernisation des infrastructures** en lien avec le syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille et la CCIMBO
- Soutenir le développement et la croissance des **pôles de connaissance de la mer** et la **mise en valeur des ports** comme point d'attractivité
- Permettre un accompagnement spécifique pour **les jeunes lors de l'installation** et promouvoir les **métiers maritimes**
- Mener un processus de concertation permanent pour **gérer les ressources maritimes** du territoire (biodiversité, usages des espaces, secteur conchylicole, plan de prévention des risques et programmes d'actions de prévention des inondations, problématique de l'érosion...)
- Plaisance : mener une **promotion active** auprès de clientèles françaises et étrangères et valoriser les **ports de rias** d'accès aisé et mettre en place une réglementation de la fréquentation par la plaisance de **sites naturels protégés**
- Nautisme léger : accompagner une politique de promotion et de sensibilisation autour de l'animation de **ses sites d'exception** et **gérer** ces activités au regard de leur impact sur les **sites naturels**
- Inciter et accompagner davantage les filières de la construction navale et du nautisme à l'usage de **matériaux bio-sourcés** et le **recyclage des matériaux et des bateaux**

23. Développer le tourisme durable en s'appuyant sur la destination touristique

- Optimiser l'accès et les déplacements pour fluidifier le parcours des clientèles, en séjour ou en itinérance
- Favoriser une consommation de proximité dans l'alimentation et la restauration
- Accompagner les transitions dans l'hébergement
- Favoriser la répartition des flux des activités culturelles et de loisirs
- Communiquer et promouvoir
- Développer de nouveaux axes de développement (tourisme d'affaire...)

24. Encourager l'accueil et le maintien des jeunes

- Soutenir une diversité des typologies d'**offres de logement aux plus jeunes**
- Déployer des politiques publiques motrices pour **l'accès des jeunes à l'emploi**

- Renforcer le système de **formation adaptée aux besoins du territoire**

25. Faciliter l'organisation locale des acteurs du commerce pour la valorisation des centralités

- Renforcer **les centralités** et développer leur pouvoir d'attraction
- Déployer les **outils numériques territoriaux** mis en place par les collectivités publiques
Poursuivre **l'accompagnement pédagogique au e-commerce auprès des commerçants**
- Développer des **circuits courts** et des produits de proximité à valeur ajoutée
- Mener une réflexion sur les **outils pour favoriser la fusion de cellules commerciales** de petite taille
- Tenter des **expérimentations de « boutique à l'essai »** dans les centralités où les loyers commerciaux sont très élevés et déployer des **outils de type « ma ville, mon shopping »** à l'échelle de la Cornouaille
- Encourager une stratégie concertée cornouaillaise en matière de développement commercial

26. Renforcer les usages numériques pour les services à la population

- Poursuivre l'accès au **très haut débit et à la 5G**
- Mener des actions sur l'**équipement des lieux publics** et sur la médiation
- Encourager les actions de **sobriété numérique**
- Proposer des **tiers-lieux** avec des fonctions multiples

27. Dans un contexte de réduction des consommations de foncier agricole, assurer la maîtrise publique du foncier et des aménagements urbains pour permettre le développement économique et la progression de l'offre de logement

- Développer les politiques de maîtrise foncière associant règlementaire (SCOT, PLU) et acquisitions des emprises foncières par des acteurs publics dans le cadre d'une réduction des consommations foncières
- Politique d'offres de logements adaptés aux besoins sur l'ensemble du territoire (locatif sociaux, location accession, priorités d'acquisition aux primo-accédants),
- Maintien d'une offre de foncier économique dans le cadre d'une recherche de sobriété foncière (reconversion prioritaire des friches, densification des implantations, pas de nouvelles zones commerciales,...)

Pour l'ensemble de ces actions, les projets portés par les EPCI sont précisés en Annexe 1.

Les actions phares citées à l'article 4 feront l'objet d'une fiche-action dans l'année suivant la signature du CRTE.

Article 5 – modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements seront mobilisés selon les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Cornouaille contribue à la relance et la transition écologique de son territoire.

L'animation du CRTE Ouest-Cornouaille-Odet est effectuée QCD en lien avec les EPCI.

Ils s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la

base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Dans le cadre du plan de relance, déployé depuis le mois de septembre 2020, et des dotations de l'Etat aux collectivités 2021 (DETR et DSIL), les acteurs du territoire de l'Ouest Cornouaille (collectivités, associations, entreprises) ont bénéficié de plus de 19,7 M€ de subventions - hors fonds de solidarité et activité partielle. Cet accompagnement financier conséquent contribuera à la mise en œuvre d'une partie des actions inscrites dans le présent contrat à hauteur de 10,4 M€ (cf. annexe 2). En complément, l'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Les projets qui ne seront pas listés dans le CRTE – soit parce qu'ils n'entrent pas dans les thématiques du contrat, soit parce que leur impact reste très local – pourront toujours être soutenus financièrement par l'État, notamment dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements (cf. annexe 3). Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, etc.

Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, en sollicitant les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État, de QCD et des six établissements publics de coopération intercommunale mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente de QCD ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de QCD, des EPCI, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du conseil de développement ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat, de QCD et des EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. L'association des EPCI sera privilégiée dans ce cadre.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Mobilités

- Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques IRVE ;
- Évolution de la fréquentation en gare ;
- Trafic moyen journalier sur les principales routes ;
- Nombre de kilomètres d'itinéraires jalonnés ;
- Automobile - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé.

Déchets

- Évolution du gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) par type ;
- Évolution du gisement de déchets issus de l'artisanat par secteur ;
- Évolution des filières de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) :
 - Par type de déchets ;
 - Par filière de traitements.

Eau et assainissement

- Évolution des indices de qualité biologique des cours d'eau :
 - L'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) ;
 - L'Indice Poisson (IPR) ;
 - L'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR) ;
 - L'Indice Biologique diatomées (IBD).
- Assainissement :
 - Situation des conformités des stations de traitement des eaux usées ;

- Taux de fuite des réseaux du territoire.

Transition énergétique

- Productions annuelles brutes d'énergies renouvelable et de récupération par type
 - Electricité ;
 - Chaleur ;
 - Méthanisation.
- Rénovation énergétique - Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire.
- Nombre de logements rénovés.

Transition économique et foncière

- Consommation foncière (source à définir : MOS si possible, CEREMA si besoin de comparaison territorial hors Bretagne)
 - Liée à l'habitat ;
 - Liée à l'économie.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Fait à Quimper en double exemplaires originaux le

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210930-DE_79_2021-DE

Isabelle Assih, Présidente
de la communauté d'agglomération
de Quimper Bretagne Occidentale

Stéphane Le Doaré, Président
de la communauté de communes
du Pays Bigouden Sud

Roger Le Goff, Président
de la communauté de communes
du Pays Fouesnantais

Philippe Audurier, Président
de la communauté de communes
de Douarnenez Communauté

Josiane Kerloc'h, Présidente
de la communauté de communes
du Haut Pays Bigouden

Gilles Sergent, Président
de la communauté de communes
du Cap Sizun – Pointe du Raz

Philippe Mahé, Préfet
du département du Finistère

Mathilde Leterrier, Déléguée territoriale
de la banque des territoires

Annexes

Annexe n°1 – Récapitulatif des financements État au titre du plan de relance 2020-2021 (à juin 2021)

Annexe n°2 – Contributions spécifiques des opérateurs de l'Etat

Annexe n°1 - Récapitulatif des financements État au titre du plan de relance 2020-2021

Annexe n°1 - Récapitulatif des financements État au titre du plan de relance 2020-2021

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
Déchets	Améliorer les déchetteries et développer les recycleries	Etudes préalables aux investissements dans les déchetteries professionnelles	LE PAPE ENVIRONNEMENT	PLOUHINEC	69 705,00 €	332 900,00 €	Déchetterie professionnelle
			LE PAPE ENVIRONNEMENT	PONT L ABBE	189 900,00 €	600 000,00 €	Création d'une déchetterie professionnelle
		Plan de soutien exceptionnel au réseau de réemploi et de réutilisation	LA P'TITE BOITE	PLONEOUR LANVERN	15 000,00 €		Dispositif exceptionnel ESS réemploi
			CAP SOLIDARITE	PLOUHINEC	42 363,00 €		Dispositif exceptionnel ESS réemploi
			TREUZKEMM LA RESSOURCE QUI RIT	QUIMPER	8 608,00 €		Dispositif exceptionnel ESS réemploi
		DETR 2021	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	POULDREUZIC	120 000,00 €	1 033 730,00 €	REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE POULDREUZIC
Sous-total Déchets					445 576,00 €	1 966 630,00 €	
Eau et assainissement	Investir sur les infrastructures de transport et de traitement afin de sécuriser l’approvisionnement en eau	DSIL exceptionnelle 2020	CC PAYS FOUESNANTAIS	FOUESNANT	135 000,00 €	657 000,00 €	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement: Pointe de Mousterlin - 29170 FOUESNANT
			PRIMELIN	PRIMELIN	25 000,00 €	50 000,00 €	Réfection totale de l'assainissement du camping
		DETR 2021	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	TREFFIAGAT	120 000,00 €	150 000,00 €	Travaux d'enrochement d'urgence cordon dunaire de Lehan à Treffiatgat
Sous-total Eau et assainissement					280 000,00 €	857 000,00 €	
Mobilités	Améliorer la desserte de transports collectifs sur l'ensemble du territoire	DSIL exceptionnelle 2020	CA QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	QUIMPER	537 000,00 €	1 611 000,00 €	Projet de réaménagement du Pôle d'Echange Multimodal de Quimper
	Créer les conditions d’une dé-mobilité	Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Fondation Massé Trévidy	PLOMELIN	50 000,00 €	331 726,00 €	Cornouaille Mobile
			Banque alimentaire 29	QUIMPER	45 000,00 €	96 600,00 €	Banque Alimentaire du Finistère itinérante
Développer les infrastructures cyclables	DSIL exceptionnelle 2020	CC PAYS FOUESNANTAIS	BENODET	100 000,00 €	391 971,00 €	Aménagements cyclables Route du Poulmic à Bénodet	

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
			CC PAYS FOUESNANTAIS	FOUESNANT	75 000,00 €	300 000,00 €	Aménagements cyclables - Route de Beg Meil Entrée de Begmeil à Fouesnant
			PLOGASTEL SAINT GERMAIN	PLOGASTEL SAINT GERMAIN	61 000,00 €	153 403,00 €	aménagement de voirie pour le développement des modes de déplacement doux et collectifs
			PLONEIS	PLONEIS	60 000,00 €	211 155,00 €	Aménagement d'une voie mixte (piétons et vélos), création d'espaces verts et extension d'éclairage public
			QUIMPER	QUIMPER	100 000,00 €	198 085,00 €	Aménagements cyclables rond-point et avenue du Braden
		Mobilités actives - Plan vélo	Conseil départemental du Finistère	QUIMPER, PLEUVEN	492 468,00 €	2 608 520,00 €	QUIMPER_PLEUVEN_Sécurisation de la liaison cyclable de long de la RD n°34 entre Moulin des Landes et Moulin du Pont. Lauréat 2021du 3e Relevé de l'AàP Fond Mobilités actives-aménagements cyclables
		DETR 2021	GUENGAT	GUENGAT	9 000,00 €	31 161,44 €	Liaison douce vers voie verte
		DSIL 2021	QUIMPER	QUIMPER	60 000,00 €	120 000,00 €	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle route de Coray
			CC du Pays Fouesnantais	FOUESNANT	80 000,00 €	264 000,00 €	Aménagement cyclables Route de Bénodet à Fouesnant entre le netto et le giratoire de la Gendarmerie
Sous-total Mobilités					1 669 468,00 €	6 317 621,44 €	
Transitions économiques	Développer le tourisme durable en s'appuyant sur la destination touristique	Été culturel 2021	ASTERISMES	COMBRIT	5 000,00 €		Production et diffusion d'art contemporain avec un set électro
			DOUARNENEZ	DOUARNENEZ	4 000,00 €		1ère édition du "Festival FOTO"
			DOUARNENEZ -Port musée	DOUARNENEZ	1 500,00 €		"Les vendredis sur pilotis" au Port-musée
			LA TÊTUE	DOUARNENEZ	8 000,00 €		"Les mardis Okupet" sur la place de la Glacière à Douarnenez
			RHIZOMES	DOUARNENEZ	8 000,00 €		BABEL(s) été 2021 : Babel, Slam'ta poésie, Semailles sur 3 territoires
			SETU	ERGUE GABERIC	10 000,00 €		Setu, festival de performances et résidences d'artistes performeurs.ses

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
			FOUESNANT LES GLENAN	FOUESNANT	5 000,00 €		Le Bel été /Morsures / MARCEL, MARCEL de Pascale Breton /PENFOULIC EN COULEUR, exposition sonorisée
			PLOBANNALEC LESCONIL	PLOBANNALEC LESCONIL	9 000,00 €		Les Apéros Breizh/ Les Notes Salées / Les Samedis du port / Les Dimanches de Lesco
			PONT L'ABBE	PONT L ABBE	10 000,00 €		L'été culturel
			ELEKTROBUS THEATRE	QUIMPER	8 000,00 €		Les Mardis Okupet à Kemper
			TRES TOT THEATRE	QUIMPER	7 000,00 €		lancement de saison festif et artistique
			ECORCES ET AMES	TREFFIAGAT	9 000,00 €		Une oreille sur le monde
	Maîtrise publique du foncier et des aménagements urbains pour permettre le développement économique et la progression de l'offre de logement	DSIL exceptionnelle 2020	DOUARNENEZ COMMUNAUTE	DOUARNENEZ	219 390,00 €	3 150 000,00 €	Réhabilitation d'une friche industrielle - Port du Rosmeur - Douarnenez
		Recyclage foncier des friches #1	DOUARNENEZ COMMUNAUTE	DOUARNENEZ	500 000,00 €	1 300 000,00 €	Réhabilitation d'une friche industrielle sur le port (ex-installations France Langouste) pour locaux à vocation économique maritime (pépinière d'entreprises...)
			GROUPE FONCIERE WAGRAM	GUILVINEC	500 000,00 €	2 489 998,00 €	
			Mairie de Quimper	QUIMPER	400 000,00 €	840 000,00 €	
		Travaux de dépollution pour la reconversion de friches	TREFFIAGAT	GUILVINEC	7 332,00 €	10 475,00 €	Projet d'aménagement de la friche FURIC
			Quimper Bretagne Occidentale	QUIMPER	27 103,00 €	38 719,00 €	SITE DE L'EAU BLANCHE
		DETR 2021	DOUARNENEZ COMMUNAUTE	DOUARNENEZ	140 000,00 €	3 150 000,00 €	Réhabilitation d'une friche industrielle - port du Rosmeur - Douarnenez
			GOUESNACH	GOUESNACH	130 000,00 €	887 000,00 €	Les Rives de l'Odét : démolition au bénéfice d'une projet d'aménagement
		DSIL 2021	LE JUCH	LE JUCH	75 000,00 €	250 000,00 €	Réhabilitation de la Maison des Sœurs en salle multiactivités et en logement pour actifs
	Renforcer le rôle de la Cornouaille en tant que pôle de développement durable de l'alimentaire	Initiative jardins partagés régional	Mairie de QUIMPER	QUIMPER	10 000,00 €	10 000,00 €	création jardin
		Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	MAHALON	MAHALON	6 232,00 €	9 013,00 €	Favoriser une alimentation saine, sûre et durable
			PLONEOUR LANVERN	PLONEOUR LANVERN	33 600,00 €	42 779,00 €	AMELIORER LA QUALITE DES REPAS SERVIS
			PONT L ABBE	PONT L ABBE	28 734,00 €	28 734,00 €	Respecter les mesures de la loi Egalim

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
		Quartiers fertiles de l'ANRU	CA Quimper Bretagne Occidentale	QUIMPER	365 000,00 €		
		Renforcement du partenariat Etat/collectivités au service des PAT émergents (national) #1	CA Quimper Bretagne Occidentale	CA Quimper Bretagne Occidentale	100 000,00 €	100 000,00 €	PAT de Quimper Bretagne Occidentale
	Affirmer l’identité maritime de la Cornouaille sur toutes ses dimensions	DSIL 2021	DOUARNENEZ	Douarnenez	100 000,00 €	350 000,00 €	MISE AUX NORMES ET SECURISATION DE LA CALE DEDIEE AU CENTRE NAUTIQUE DE LA VILLE DE DOUARNENEZ
			Penmarch	PENMARCH	100 000,00 €	500 000,00 €	Restauration du vieux Phare
	Renforcer les usages numériques pour les services à la population	Devenir conseiller numérique	Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz (service MSAP)	AUDIERNE	50 000,00 €		Labellisation d’un conseiller numérique
			COMMUNE DE PONT CROIX	PONT CROIX	50 000,00 €		Labellisation d’un conseiller numérique
			Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	PONT L ABBE	50 000,00 €		Labellisation d’un conseiller numérique
			CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	POULDREUZIC	50 000,00 €		Labellisation d’un conseiller numérique
			MISSION LOCALE PAYS DE CORNOUAILLE	QUIMPER	40 000,00 €		Labellisation d’un conseiller numérique
			Ville de Quimper	QUIMPER	100 000,00 €		Labellisation de deux conseillers numériques
		DETR 2021	AUDIERNE	AUDIERNE	3 500,00 €	7 122,00 €	Amélioration du parc informatique des écoles publiques Pierre Le Lec et d'Esquibien
			POULLAN SUR MER	POULLAN SUR MER	1 590,00 €	5 307,00 €	PROJET ECOLES NUMERIQUES
			POULDERGAT	POULDERGAT	90 000,00 €	435 845,00 €	Création d'un pôle culturel "médiathèque - 3ème lieu"
		DSIL 2021	POULDERGAT	POULDERGAT	50 000,00 €	301 890,00 €	Création d'un pôle culturel "médiathèque - 3ème lieu"
Sous-total Transitions économiques					3 311 981,00 €	13 906 882,00 €	
Transitions énergétiques	Maîtriser la demande en énergie	DSIL exceptionnelle 2020	COMBRIT	COMBRIT	80 000,00 €	110 500,00 €	Rénovation énergétique salle de Penmorvan
			FOUESNANT	FOUESNANT	160 000,00 €	400 000,00 €	RENOVATION DE L'ECOLE DE KEROURGUE - 2ème tranche
			GOUESNACH	GOUESNACH	50 000,00 €	69 226,00 €	Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
			PLOZEVET	PLOZEVET	90 000,00 €	180 000,00 €	Rénovation énergétique du bâtiment Ouest de la mairie
			PLUGUFFAN	PLUGUFFAN	300 000,00 €	1 849 000,00 €	Extension et rénovation de l'école publique Antoine de Saint-Exupéry
			PONT L ABBE	PONT L ABBE	250 000,00 €	1 320 666,00 €	Rénovation et extension salle multisports
			TREFFIAGAT	TREFFIAGAT	39 000,00 €	78 000,00 €	Rénovation des menuiseries extérieures de la mairie de Tréffiagat
		Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	DDTM- DIRM	DOUARNENEZ	130 000,00 €	130 000,00 €	
			Ministère de l'Intérieur	PLUGUFFAN	40 000,00 €	40 000,00 €	
			Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	QUIMPER	33 000,00 €	33 000,00 €	
			commandant de la région Bretagne de gendarmerie	QUIMPER	30 000,00 €	30 000,00 €	
			commandant de la région Bretagne de gendarmerie	QUIMPER	60 000,00 €	60 000,00 €	
			DDFIP29	QUIMPER	31 485,00 €	31 485,00 €	
			DDFIP29	QUIMPER	53 665,00 €	53 665,00 €	
			DDTM29	QUIMPER	14 740,00 €	14 740,00 €	
			DIDDI-NANTES	QUIMPER	11 000,00 €	11 000,00 €	
			DIDDI-NANTES	QUIMPER	28 022,00 €	28 022,00 €	
			Préfecture du Finistère	QUIMPER	80 000,00 €	80 000,00 €	
			Préfecture du Finistère	QUIMPER	305 000,00 €	305 000,00 €	
		Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	AUDIERNE	AUDIERNE	85 000,00 €	170 000,00 €	Rénovation énergétique du cinéma le Goyen à Audierne
			BRIEC	BRIEC	27 900,00 €	93 000,00 €	Optimisation énergétique des bâtiments communaux (rénovation système de chauffage de la mairie, réfection de l'éclairage du complexe sportif)
			COMBRIT	COMBRIT	67 520,00 €	84 400,00 €	Rénovation énergétique du bâtiment Maison du Dr Liberman
			DOUARNENEZ	DOUARNENEZ	17 000,00 €	34 000,00 €	Remplace de la chaudière - Reconstruction de la chaufferie de l'école primaire Victor Hugo

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
			ERGUE GABERIC	ERGUE GABERIC	32 000,00 €	40 000,00 €	Rénovation chaufferie de l'école primaire de Lestonan
			ERGUE GABERIC	ERGUE GABERIC	21 600,00 €	27 000,00 €	Rénovation chaufferie de l'école maternelle du Bourg
			FOUESNANT	FOUESNANT	150 000,00 €	500 000,00 €	Rénovation d'un bâtiment communal d'accueil des enfants et des familles
			LE JUCH	LE JUCH	4 839,00 €	6 049,00 €	Mise en place d'un système de pilotage connecté des ressources énergétiques (mairie, salle socio-culturelle, foyer des jeunes
			PLOBANNALEC-LESCONIL	PLOBANNALEC-LESCONIL	174 275,00 €	268 115,00 €	Rénovation thermique des bâtiments Mairie - Maison des associations - Espace jeunes.
			PLOGOFF	PLOGOFF	153 744,00 €	219 500,00 €	Rénovation de la mairie
			PLOUHINEC	PLOUHINEC	352 200,00 €	450 000,00 €	Rénovation thermique des bâtiments communaux
			PONT CROIX	PONT CROIX	123 737,00 €	154 672,00 €	Rénovation énergétique de bâtiments communaux
			PONT L ABBE	PONT L ABBE	500 000,00 €	1 622 000,00 €	Renovation du Château des Barons du pont
			QUIMPER	QUIMPER	195 000,00 €	390 000,00 €	Rénovation énergétique des Tennis de Créac'h Gwen
			QUIMPER	QUIMPER	500 000,00 €	2 027 410,00 €	Rénovation thermique et énergétique du groupe scolaire Kervilien
			SAINT EVARZEC	SAINT EVARZEC	17 000,00 €	170 000,00 €	Réhabilitation d'un bâtiment en salle de motricité à usage associatif
			TREFFIAGAT	TREFFIAGAT	22 500,00 €	45 000,00 €	Rénovation de la solution de chauffage de la mairie de Tréffiat
		Transition écologique et numérique des lieux de création artistique - AAP régional	L'Archipel - commune de Fouesnant	FOUESNANT	12 404,00 €		AAP Transition Ecologique et Numérique
			Ville de Penmarch	PENMARCH	18 000,00 €		AAP Transition Ecologique et Numérique
			Théâtre de Cornouaille	QUIMPER	43 000,00 €		AAP Transition Ecologique et Numérique
		DETR 2021	PLOMELIN	PLOMELIN	45 000,00 €	62 410,00 €	renovation huisseries école et mairie
			GOUESNACH	GOUESNACH	10 800,00 €	73 667,00 €	Rénovation du Groupe Scolaire de l'Odet
		DSIL 2021	AUDIERNE	AUDIERNE	17 571,00 €	170 000,00 €	Rénovation énergétique du cinéma Le Goyen
			MAHALON	MAHALON	22 929,00 €	75 092,00 €	Rénovation thermique salle polyvalente-mairie

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
			CLEDEN CAP SIZUN	CLEDEN CAP SIZUN	27 000,00 €	90 000,00 €	Rénovation énergétique salle de Gym
			Confort-Meilars	Confort-Meilars	80 000,00 €	350 000,00 €	Réhabilitation de la salle polyvalente
			PLOMELIN	PLOMELIN	15 587,00 €	55 000,00 €	REPLACEMENT CHAUDIERE GAZ ECOLE ET RESTAURANT SCOLAIRE
			BENODET	BENODET	90 000,00 €	450 000,00 €	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle de Kernevez à Bénodet
			GOUESNACH	GOUESNACH	21 000,00 €	70 000,00 €	Rénovation du Groupe scolaire de l'Odet
			SAINT JEAN TROLIMON	SAINT JEAN TROLIMON	90 000,00 €	360 000,00 €	Rénovation énergétique de l'école et de ses logements communaux
Sous-total Transitions énergétiques					4 723 518,00 €	12 881 619,00 €	
				TOTAL	10 430 543,00 €	35 929 752,44 €	

Annexe n°2 : Contributions spécifiques des opérateurs de l'Etat

L'agence nationale de cohésion des territoires



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a installé un comité local de cohésion territoriale (CLCT) présidé par le préfet, qui cadre cet appui en ingénierie sous 3 formes :

- à partir du réseau des partenaires nationaux de l'agence (Cerema, Ademe, Anah, Anru, Banque des territoires),
- ou/et à partir de l'ingénierie locale d'appui en place sur les territoires, partenaires locaux du CLCT dans le champ de l'ingénierie territoriale,
- ou/et à partir de l'ingénierie dont dispose l'agence dans le cadre de ses marchés passés avec des prestataires privés.

Les projets et actions du CRTE de Concarneau Cornouaille Agglomération bénéficieront de ces modalités d'accompagnement en ingénierie.

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux



- Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

- Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

- Rappels sur les modalités d'intervention pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- Des ressources juridiques et thématiques ;
- Une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- Une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- Des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- La possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- La possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- La mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité).

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- De la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- De la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- De la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- D'infrastructures de transport ;
- De la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- De la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- Du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, avec des partenaires publics et / ou privés, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une

partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

L'établissement public foncier de Bretagne



L'EPF peut accompagner les collectivités en apportant son ingénierie sur les problématiques foncières de renouvellement urbain.

Il peut cofinancer des études qui intègrent un volet foncier, des approches de type référentiel foncier ou des études pré-opérationnelles.

Il a vocation à réaliser du portage foncier (acquisitions, déconstruction, réhabilitation des sols) pour soutenir prioritairement des opérations de logement en renouvellement urbain.

Pour cela il conclut des conventions spécifiques avec les collectivités.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne



Établissement public de l'État, l'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente.

Un objectif : reconquérir la qualité des eaux

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes pour l'eau. Son principal objectif : reconquérir le bon état des eaux sur l'ensemble du territoire du bassin Loire-Bretagne. Couvrant près d'un tiers du territoire métropolitain, l'agence répond à une diversité de contextes et de réalités territoriales. Elle travaille main dans la main avec les acteurs locaux pour des eaux de qualité.

Une expertise, des moyens au service des élus

L'agence de l'eau met à disposition ses moyens et ses compétences pour aider élus et acteurs locaux dans leurs projets pour l'eau.

6 missions :

- Surveiller la qualité de l'eau
- Planifier les actions et définir les objectifs
- Collecter les redevances
- Financer des projets territoriaux
- Sensibiliser les citoyens
- Soutenir les actions de solidarité internationale

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin.

En 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté près de 246 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

Sur le volet Assainissement, un travail de priorisation a été mené qui conduit à retenir des systèmes d'assainissement prioritaires eu égard des enjeux de dégradation des masses d'eau Cours d'eau et des usages littoraux dégradés (2019-2021, exercice renouvelé pour 2022-2024).



Pour de plus amples informations : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr>